

PARCELLE
N°312

PARCELLE
N°1121

PARCELLE
N°315

PARCELLE
N°317

Avenue du Léman

ACCES

Distance à la limite

Art. 36 LRou - Limite des routes
Tamaris

Nouvel arbre :
Chêne vert

Nouvel arbre :
Capitaine d'Amérique

Nouvel arbre :
Laurelle
Bouleau
Commun

Laurelle

Pin noir

Pin noir

Pin noir

Pin noir

Pin noir

Nouvel arbre :
Bouleau
Commun

Végétation dense

Refuge petite faune
Bois et pierre

Hangar à bateau
existant

PARCELLE
N°313

PARCELLE
N°316

Zone verdure

Chemin en gravier existant

Distance à la limite

Plage existante

Lac Léman

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE
du 26 NOV. 2025
au 25 DEC. 2025
L'ATTESTE
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic :
E. Dubois

- Légende :
- A à démolir
 - Limite de propriété
 - Distante à la limite de propriété : 5 m
 - Limites des routes
 - Zone verdure
 - Arbre supprimé
 - Arbre et haie existants conservés
 - Arbre et haie à planter

L'Architecte :
N. B. B.
N. B. B.
N. B. B.

Les Propriétaires :
N. B. B.
N. B. B.
N. B. B.

DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES DEPENDANCES N°601, B59 ET B61
CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX
APARTEMENTS. CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN FORAGE DANS CHACUNE
DES VILLAS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

Parcelle n°316, avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques et Cathy Terrail, Anne Terrail, Nicole et Daniel Berthoud-Terrail

REZ-DE-CHAUSSEE ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEUR



HANGAR A BATEAU

Surface : 28.50 m²

Hauteur : 2.40 m²

Volume : 28.50 x 2.40 = 79.50 m³



GARAGE

Surface : 26.50 m²

Hauteur : 3.00 m²

Volume : 26.50 x 3.00 = 68.40 m³

RÉCAPITULATIF

Volume habitation : 259.00 + 81.20 + 601.25 + 177.55 + 390.75 + 654.05 = 2'163.80 m³

Volume sous-sol : 442.20 + 740.50 = 1'182.70 m³

Volume total : 2'244.80 + 1'182.70 = 3'346.50 m³

Dépendances = 147.90 m³

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025

au 25 DEC. 2025

L'ATTESTE

A. NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic: La Secrétaire:

E. Dubuis S. Decré

L'Architecte :

Les Propriétaires :

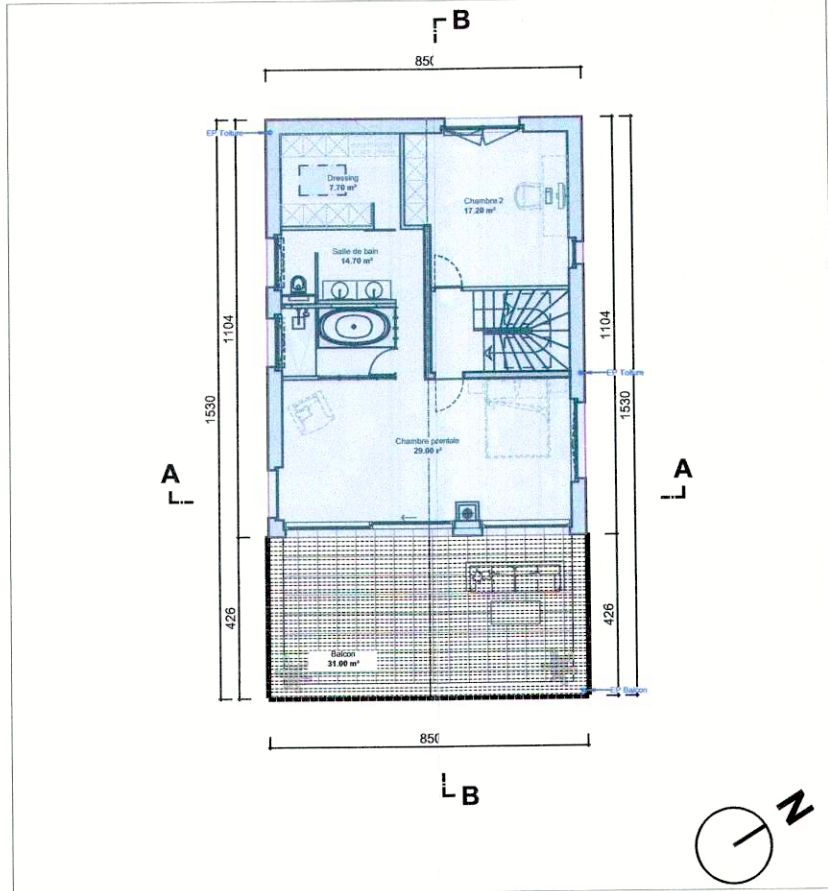
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE
VLLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN FORAGE
DANS CHACUNE DES VILLAS ET PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole Berthoud

CUBE



ÉTAGE VILLA A

Surface : 93.85 m²

Hauteur : 2.76 m²

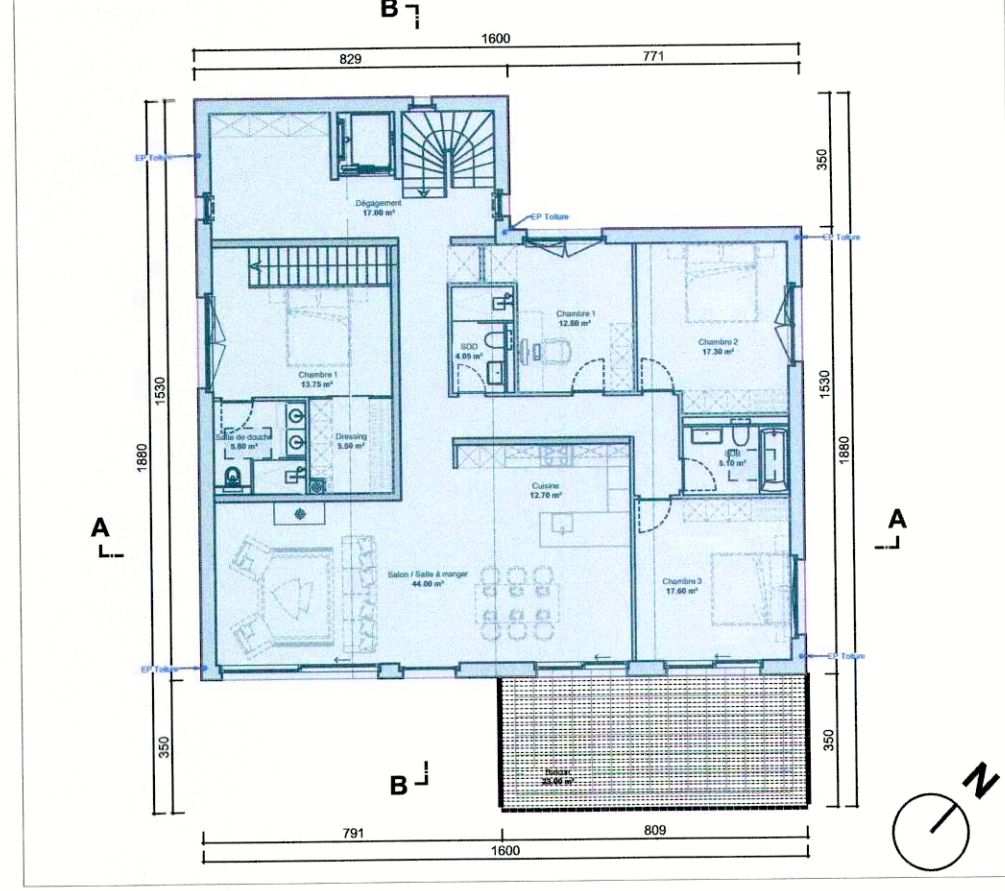
Volume : 93.85 x 2.76 = 259.00 m³

TOITURE VILLA A

Surface : 93.85 m²

Hauteur : 1.73 m²

Volume : (93.85 x 1.73) / 2 = 81.20 m³



ÉTAGE VILLA B

Surface : 217.85 m²

Hauteur : 2.76 m²

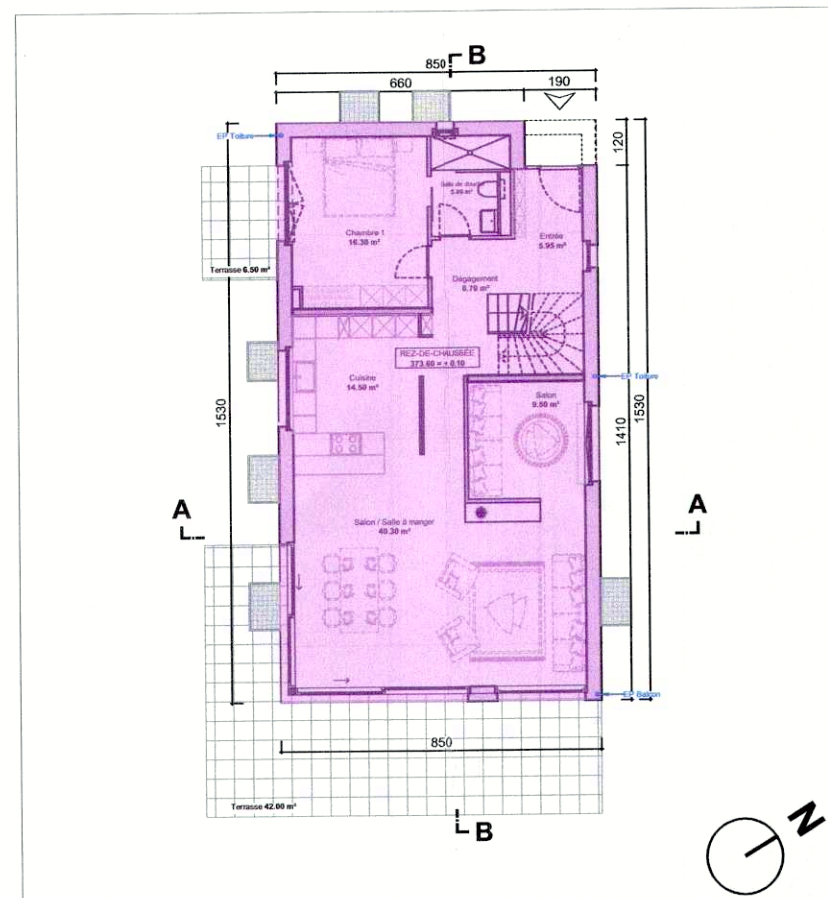
Volume : 217.85 x 2.76 = 601.25 m³

TOITURE VILLA B

Surface : 217.85 m²

Hauteur : 1.63 m²

Volume : (217.85 x 1.63) / 2 = 177.55 m³

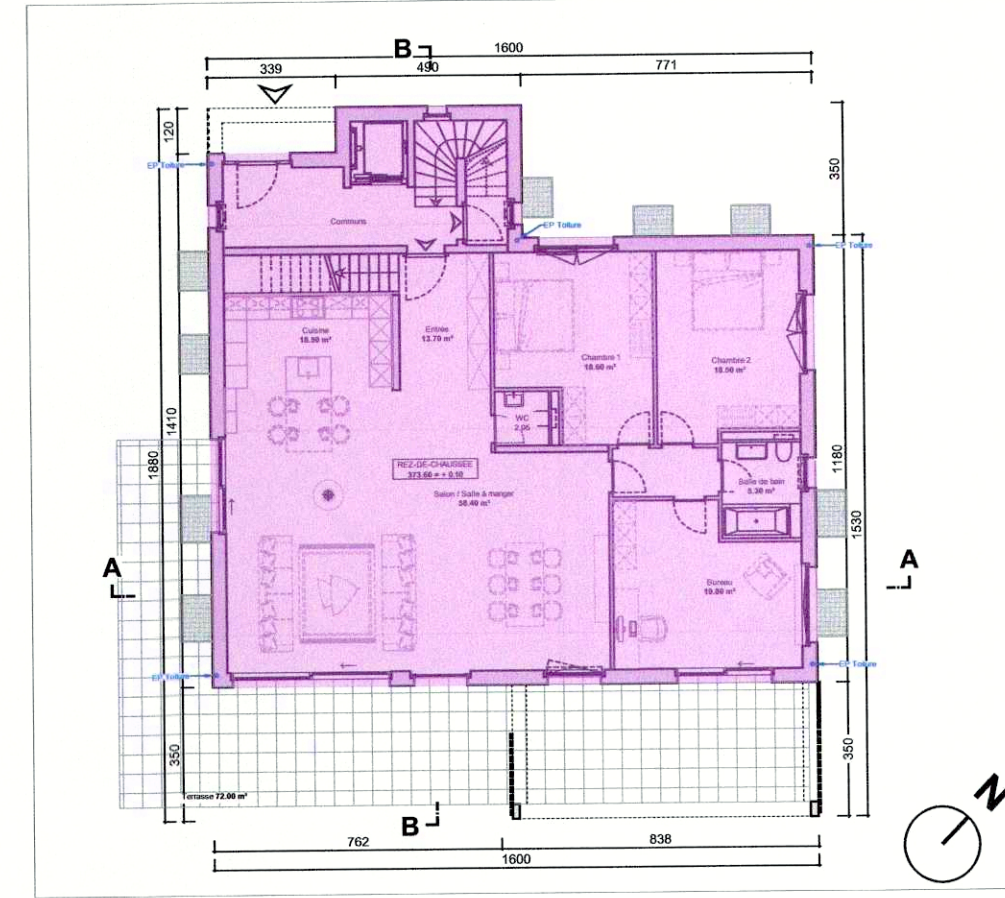


REZ-DE-CHAUSSEE VILLA A

Surface : 127.70 m²

Hauteur : 3.06 m²

Volume : 127.70 x 3.06 = 390.75 m³

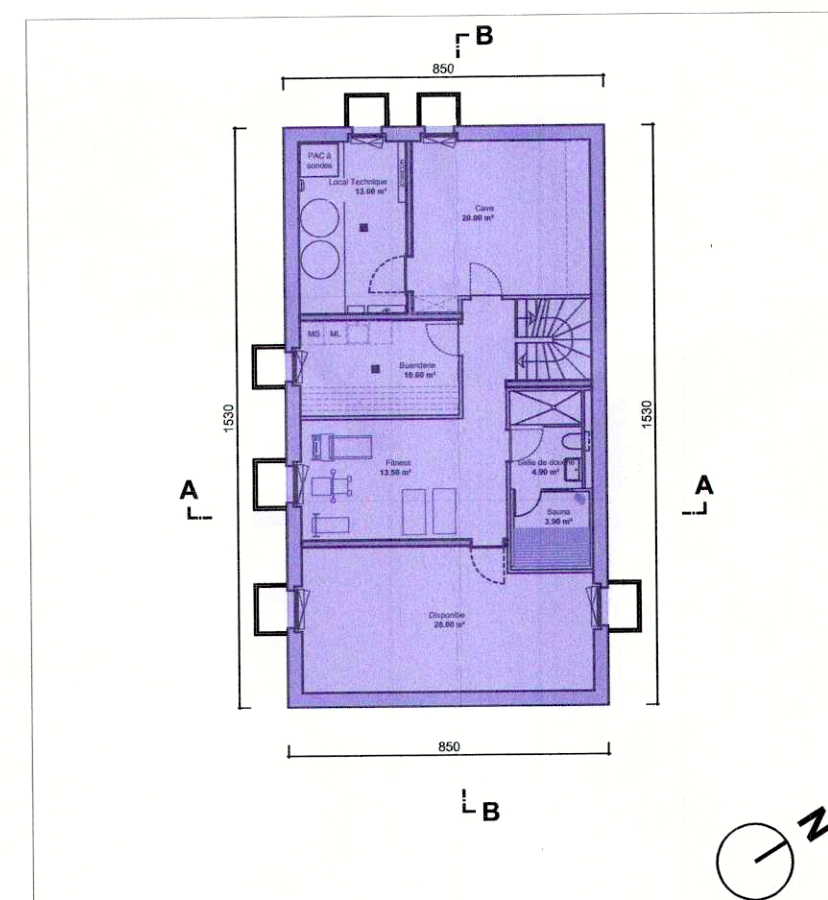


REZ-DE-CHAUSSEE VILLA B

Surface : 213.75 m²

Hauteur : 3.06 m²

Volume : 213.75 x 3.06 = 654.05 m³

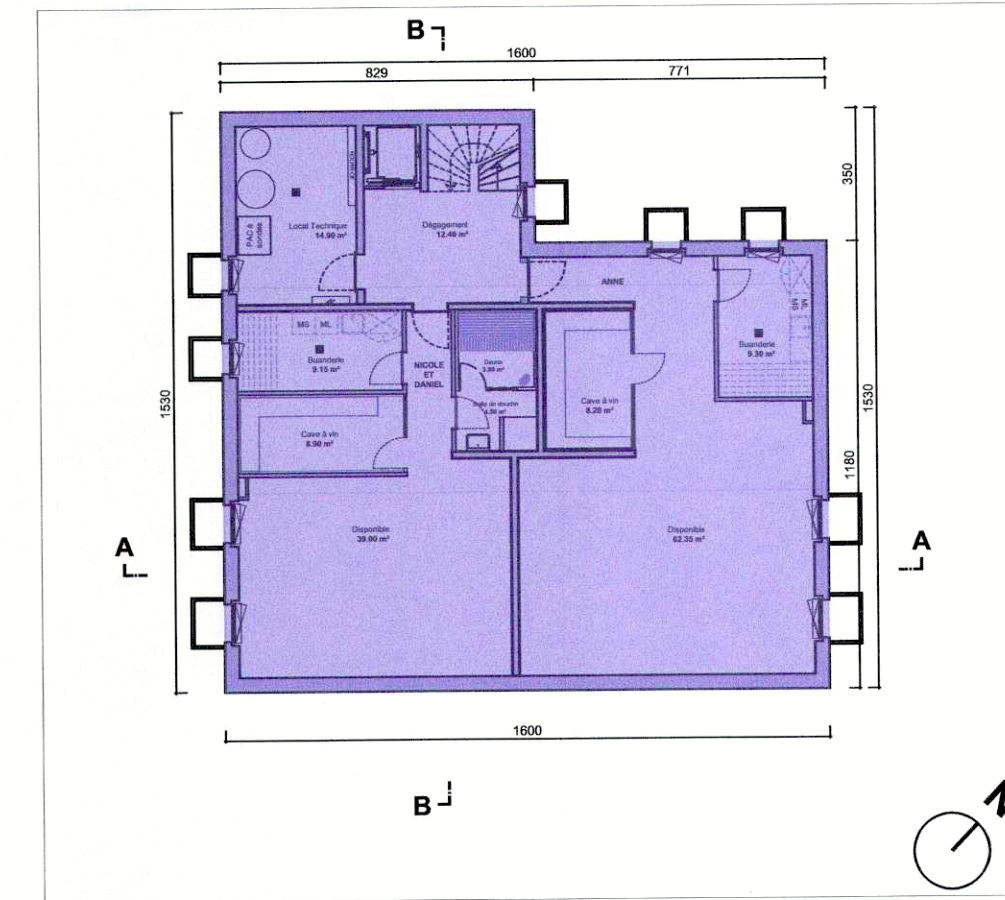


SOUS-SOL VILLA A

Surface : 130.05 m²

Hauteur : 3.40 m²

Volume : 130.05 x 3.40 = 442.20 m³

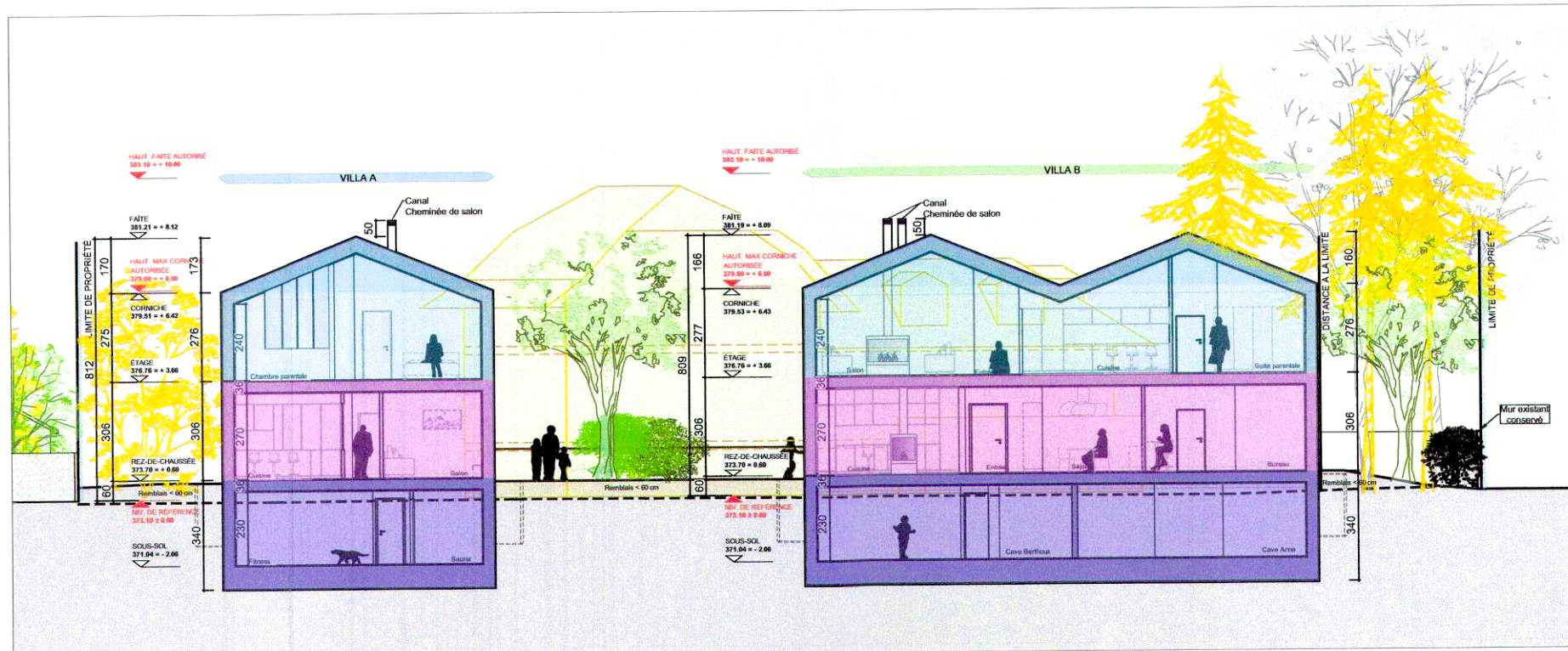


SOUS-SOL VILLA B

Surface : 217.80 m²

Hauteur : 3.40 m²

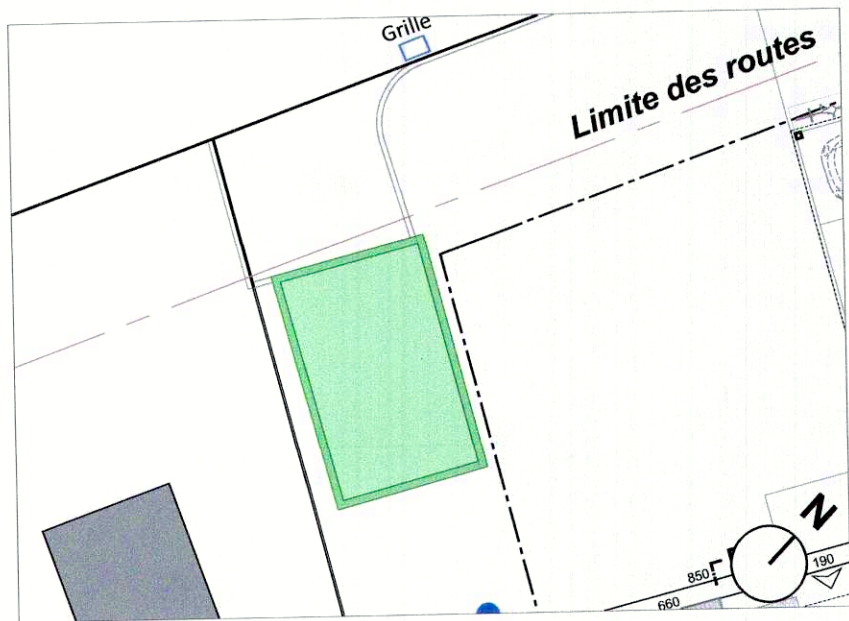
Volume : 217.80 x 3.40 = 740.50 m³





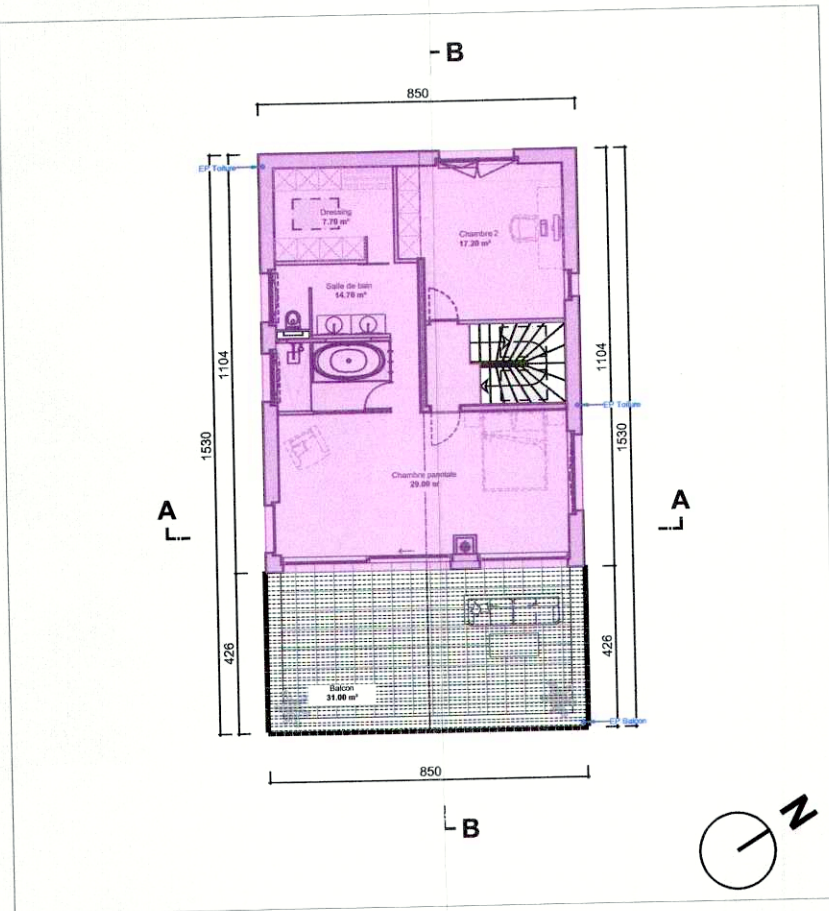
HANGAR A BATEAU

Surface de plancher déterminante : 28.50 m²



GARAGE

Surface de plancher déterminante : 26.50 m²

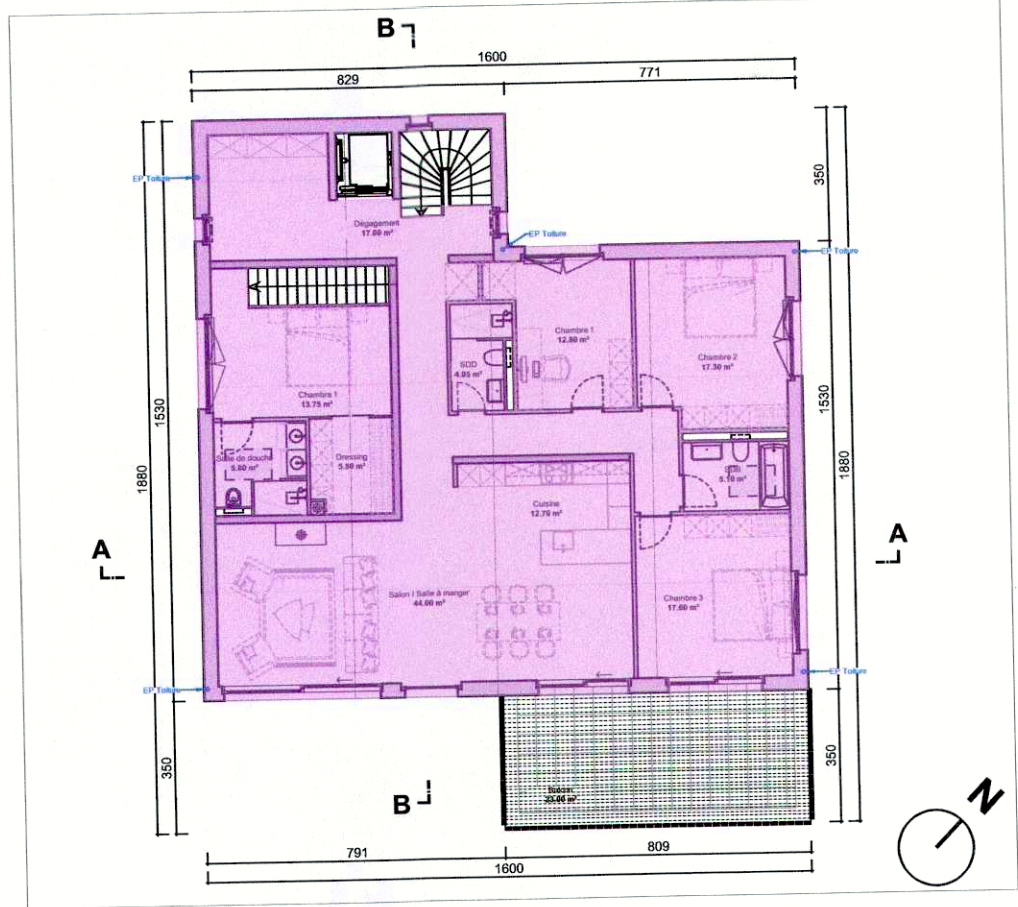


ÉTAGE VILLA A

Surface de plancher déterminante : 88.50 m²

Surface d'installations : 0.20 m²

Surface vide : 5.20 m²

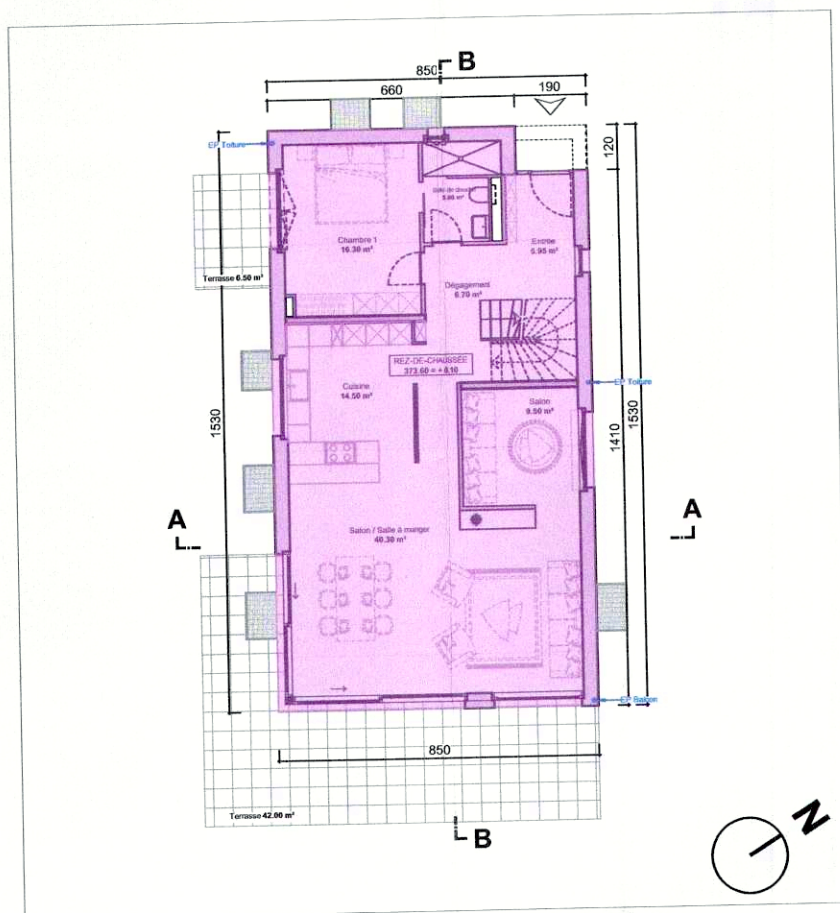


ÉTAGE VILLA B

Surface de plancher déterminante : 205.20 m²

Surface d'installations : 1.00 m²

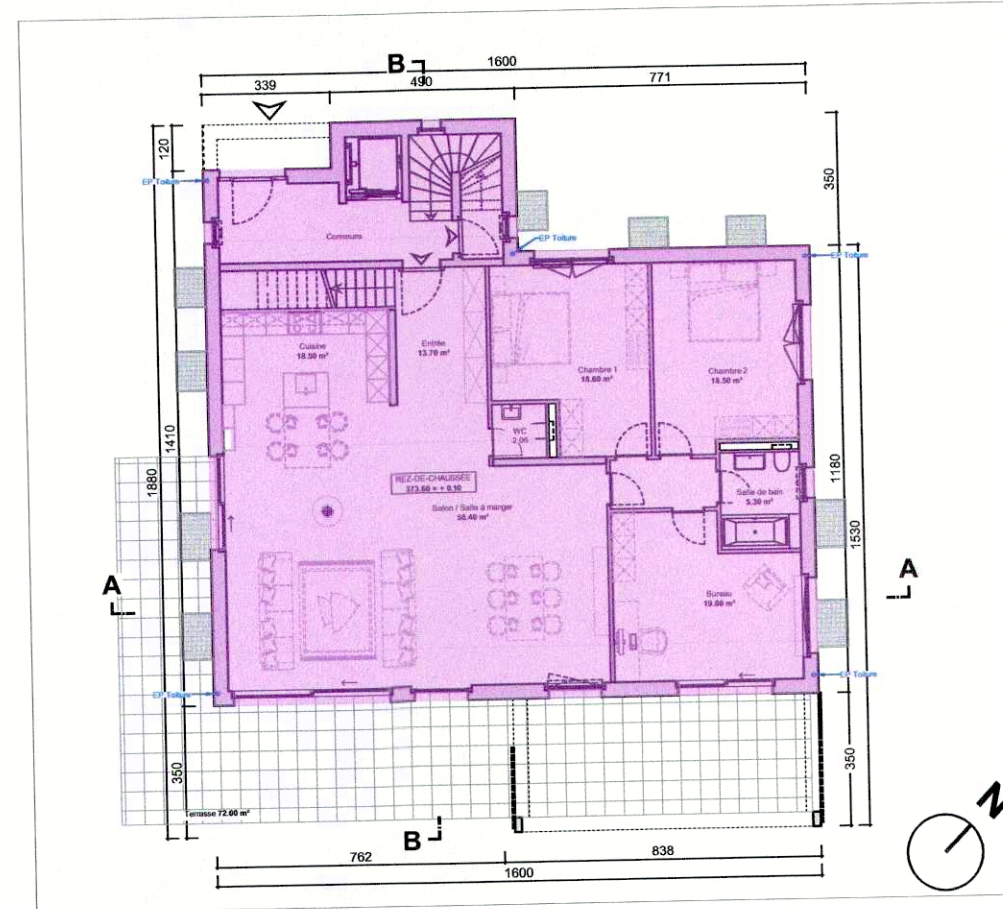
Surface vide : 11.50 m²



REZ-DE-CHAUSSÉE VILLA A

Surface de plancher déterminante : 127.20 m²

Surface d'installations : 0.30 m²



REZ-DE-CHAUSSÉE VILLA A + B

Surface de plancher déterminante : 213.00 m²

Surface d'installations : 0.70 m²

RÉCAPITULATIF

Surface de plancher déterminante : 127.20 + 213.00 + 88.50 + 205.20 + 15.00 = 648.90 m²

Surface d'installations : 0.20 + 1.00 + 0.30 + 0.70 + 0.35 + 0.20 = 2.75 m²

Surface vide : 5.20 + 11.50 = 16.70 m²

Surface utile secondaire : 347.00 m²

Surface "Petits bâtiments" selon art.4.6 (Couvert) : 55.00 m²

Surface "Petits bâtiments" autorisé est de 40.00 m²

La différence de 15.00 m² est prise dans l'IUS.

Surface de la parcelle Totale : 3'337.00 m²

Surface zone verdure : 1'161.00 m²

Surface faible densité : 2'176.00 m²

IUS autorisé selon art. 14.2 : 2'176.00 x 0.30 = 652.80 m²

L'Architecte :

Les Propriétaires :

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

d. 26 NOV. 2025

au. 25 DEC. 2025

L'ATTESTE

Le Maire DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic

La Secrétaire:
E. Dubuis S. Decré

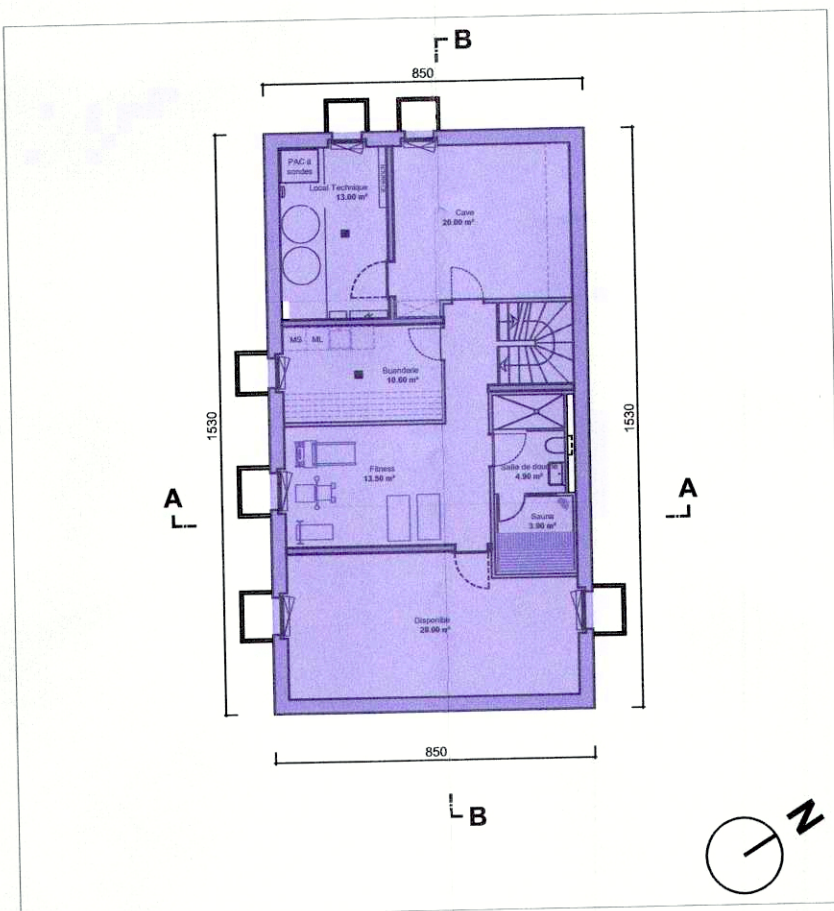
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE
VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN FORAGE
DANS CHACUNE DES VILLAS ET PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole Berthoud

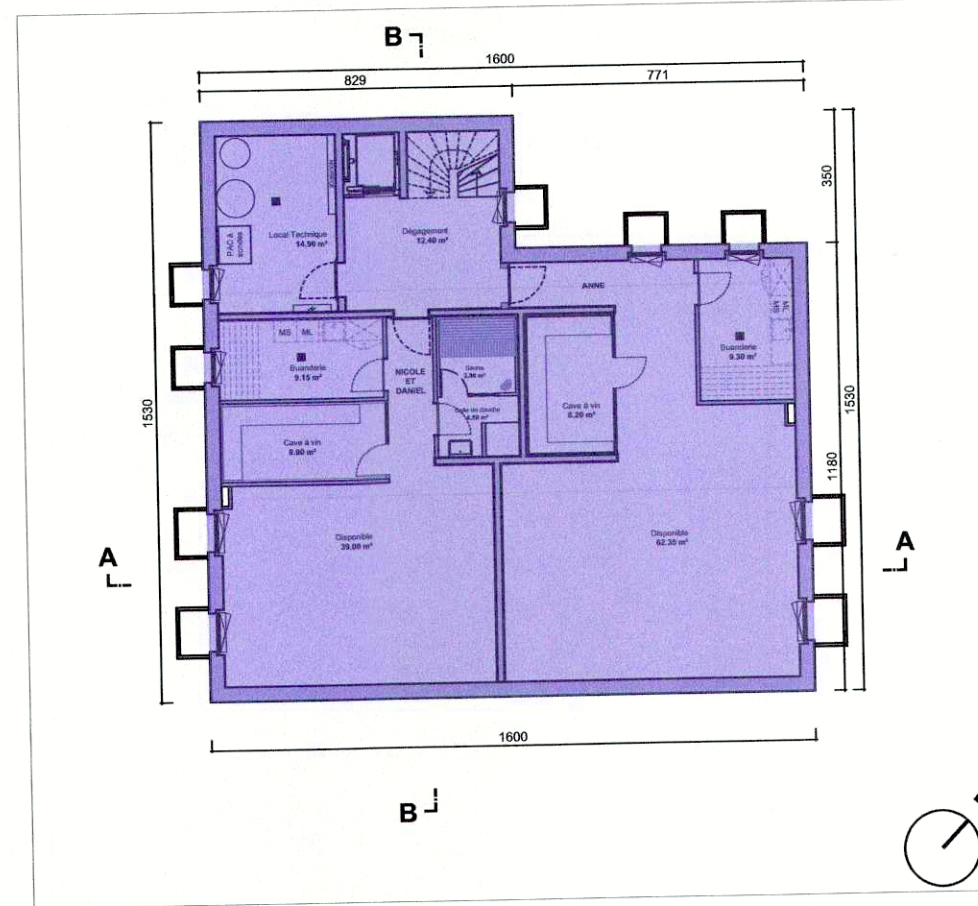
SURFACES



SOUS-SOL VILLA A

Surface utile secondaire : 129.40 m²

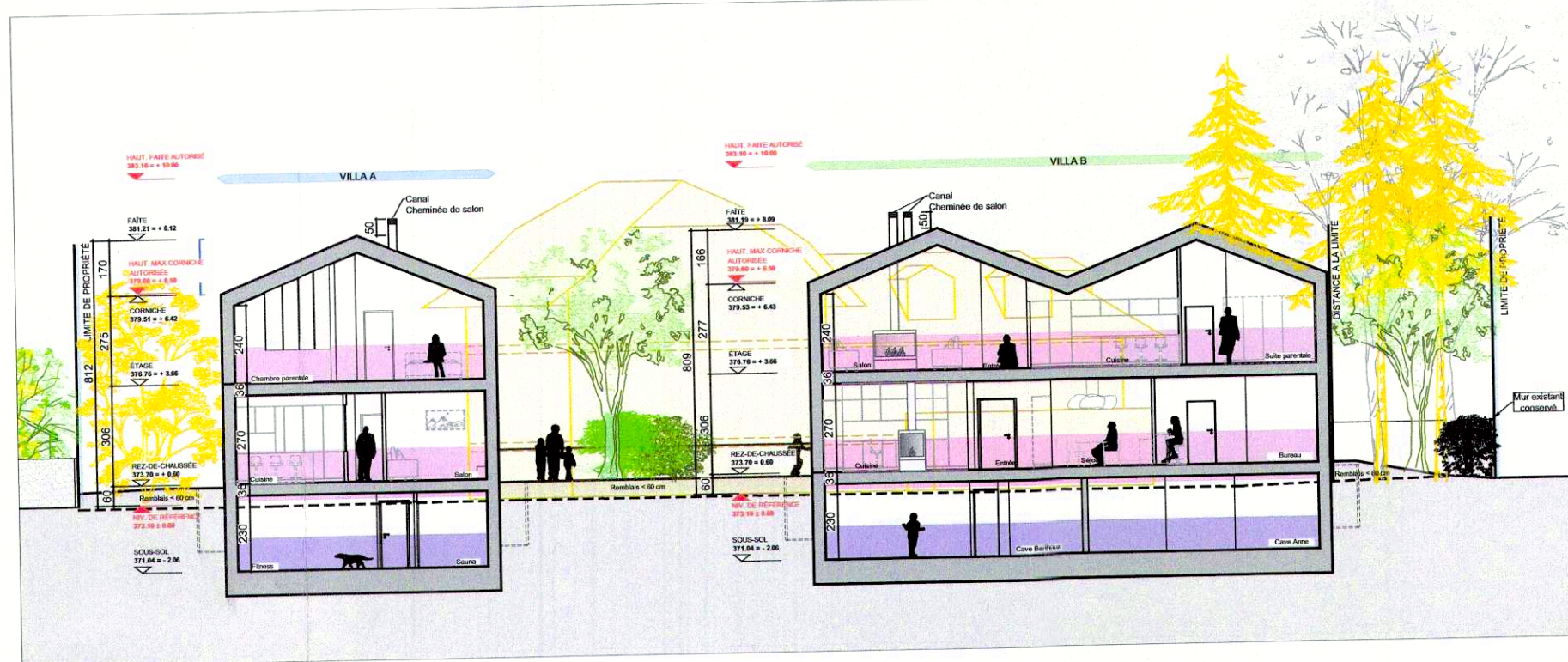
Surface d'installations : 0.35 m²

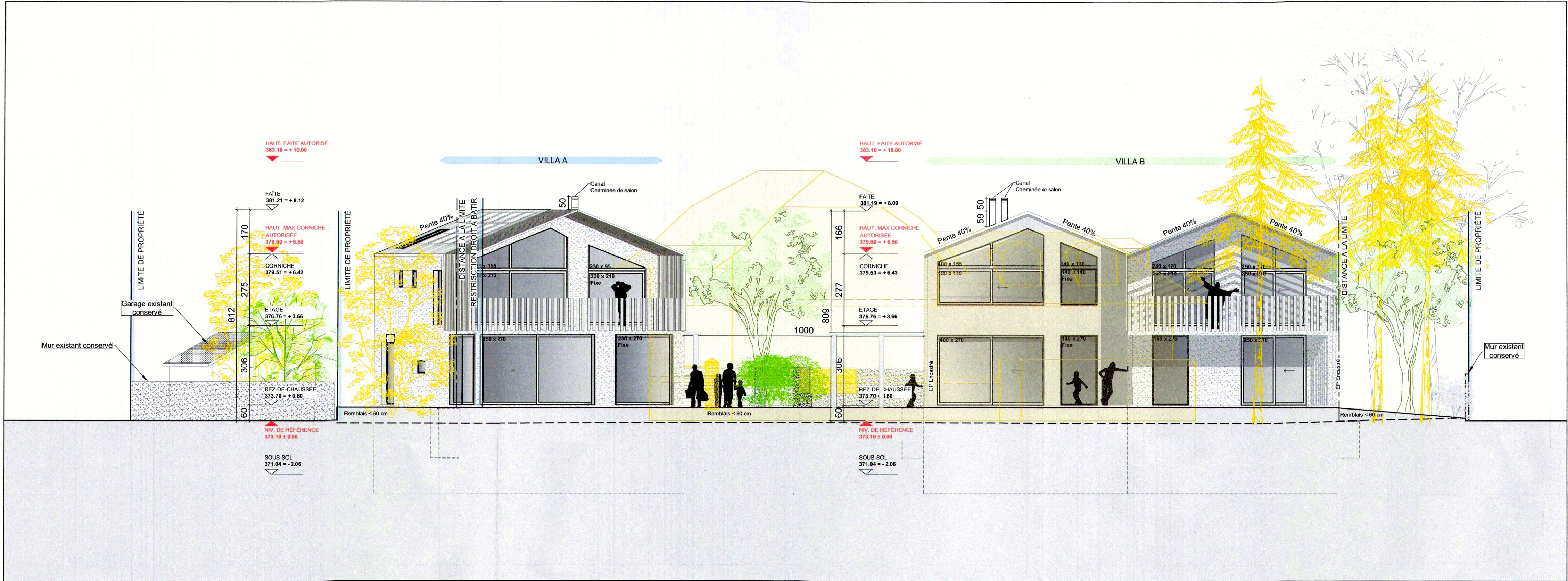


SOUS-SOL VILLA B

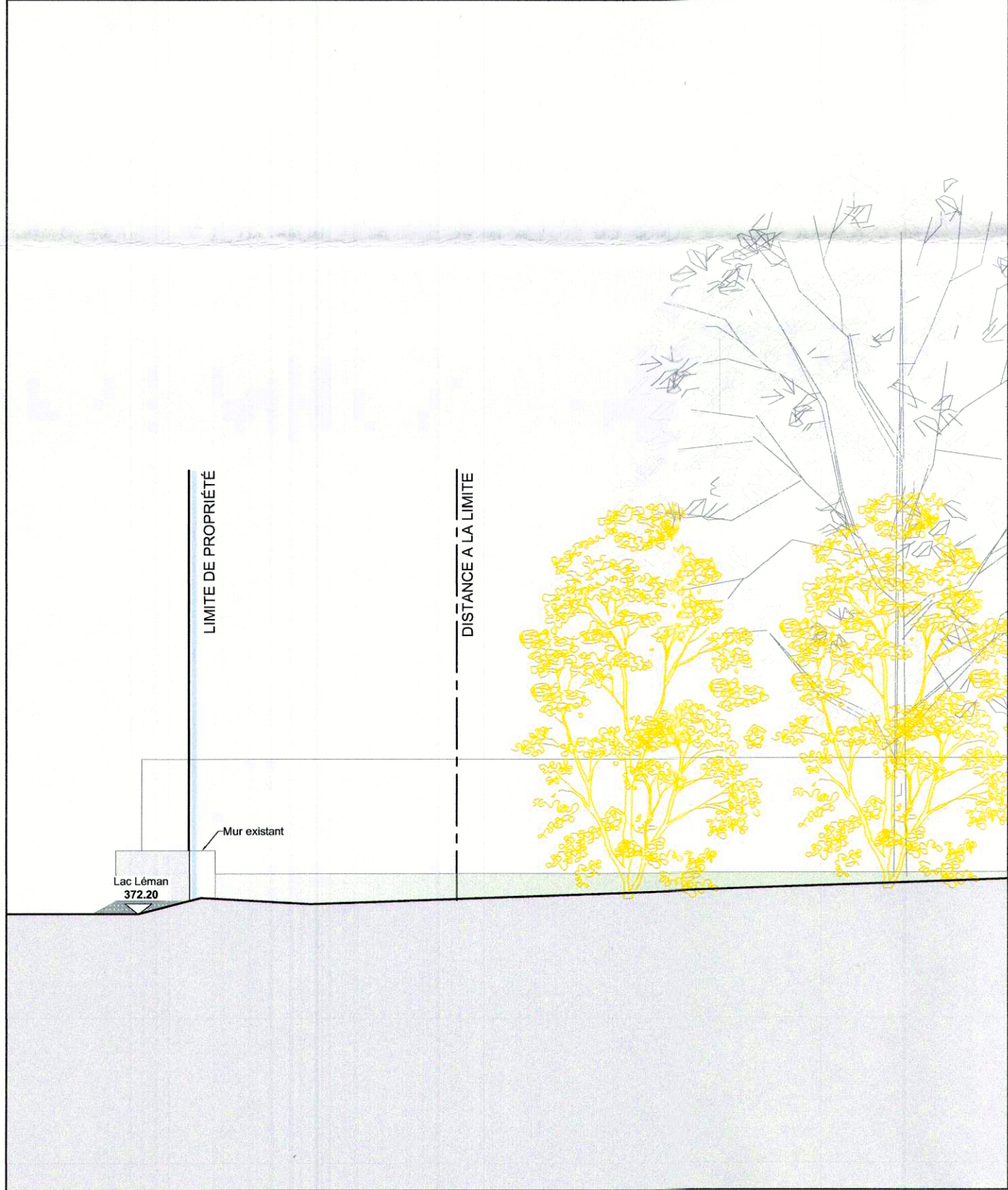
Surface utile secondaire : 217.60 m²

Surface d'installations : 0.20 m²





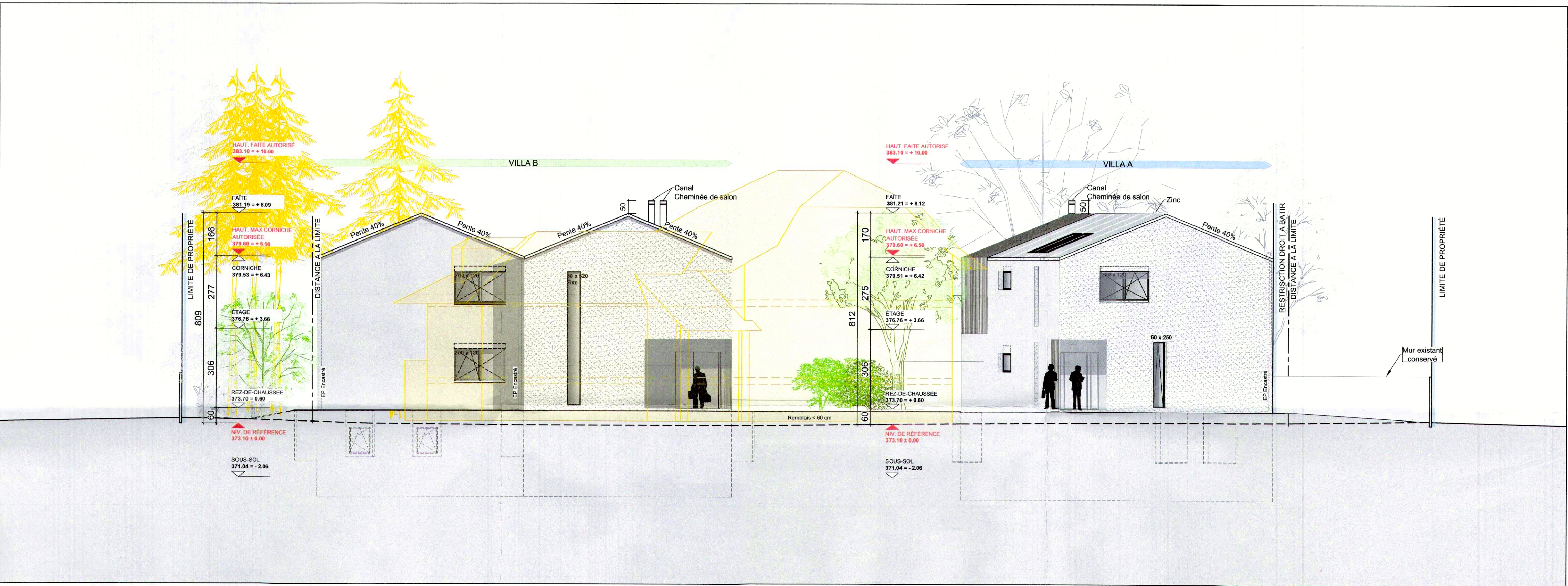
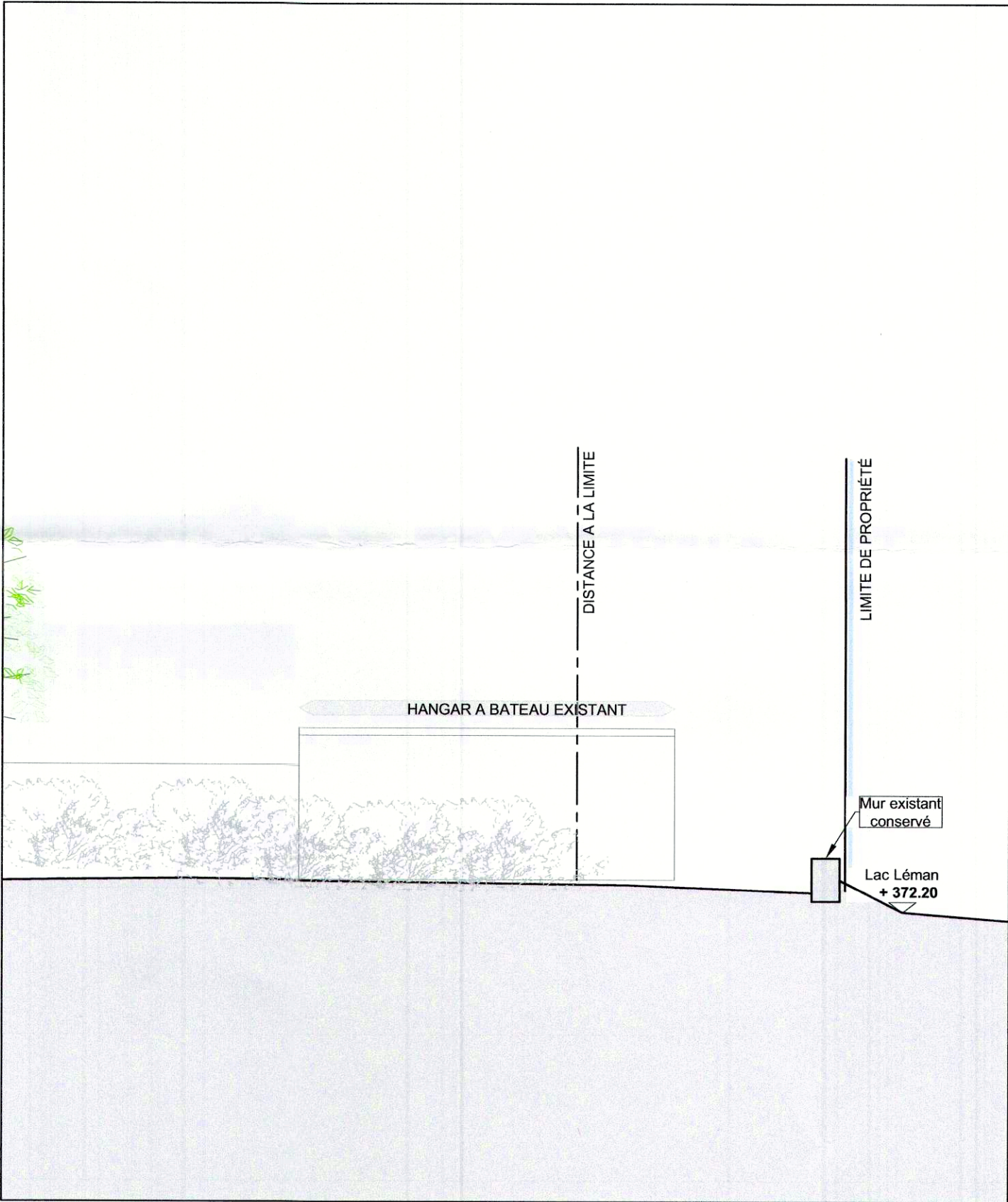
VILLA A ET B - FAÇADES SUD



VILLA B - FAÇADE EST



VILLA B - FAÇADE OUEST

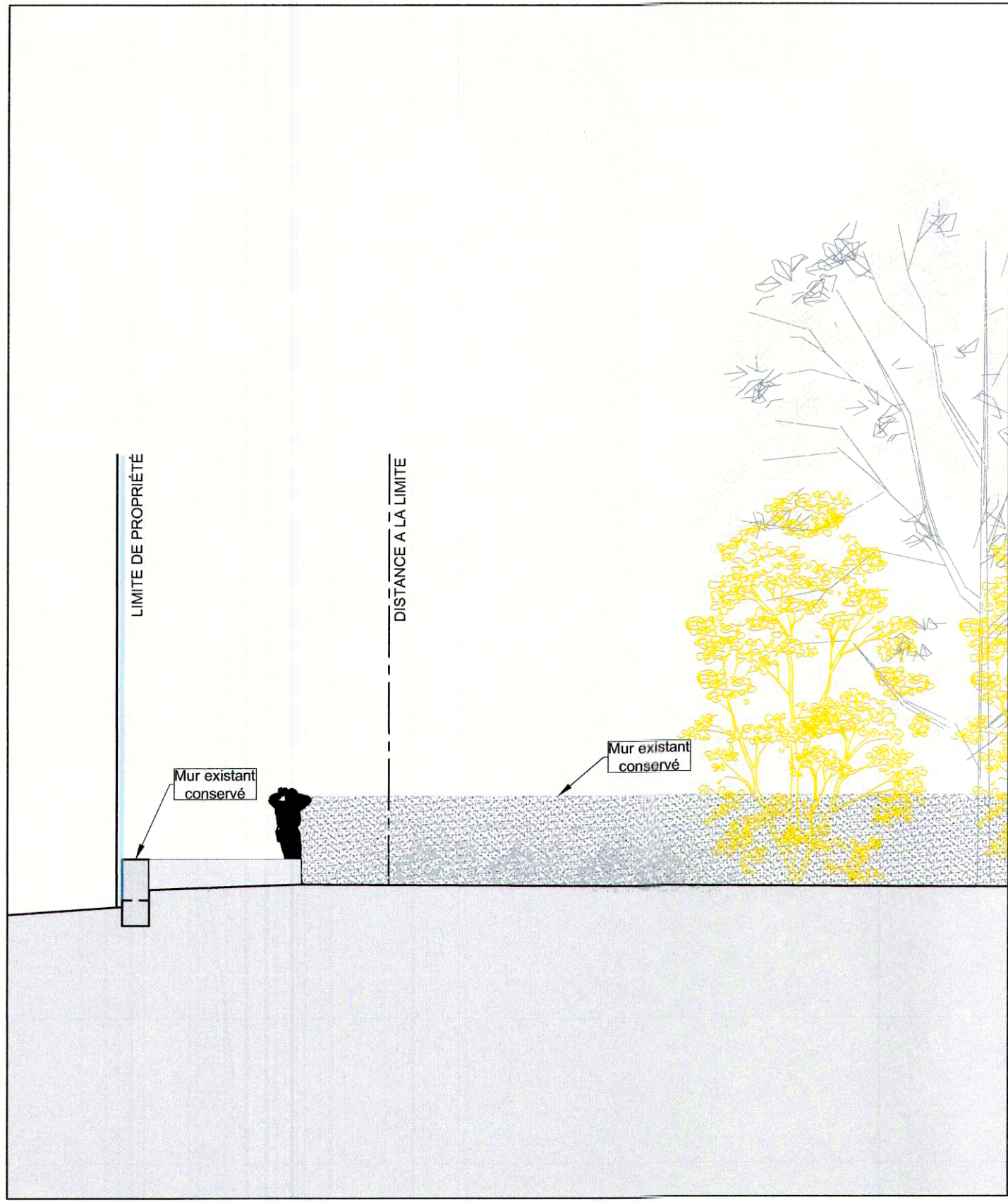


VILLA B ET A - FAÇADES NORD

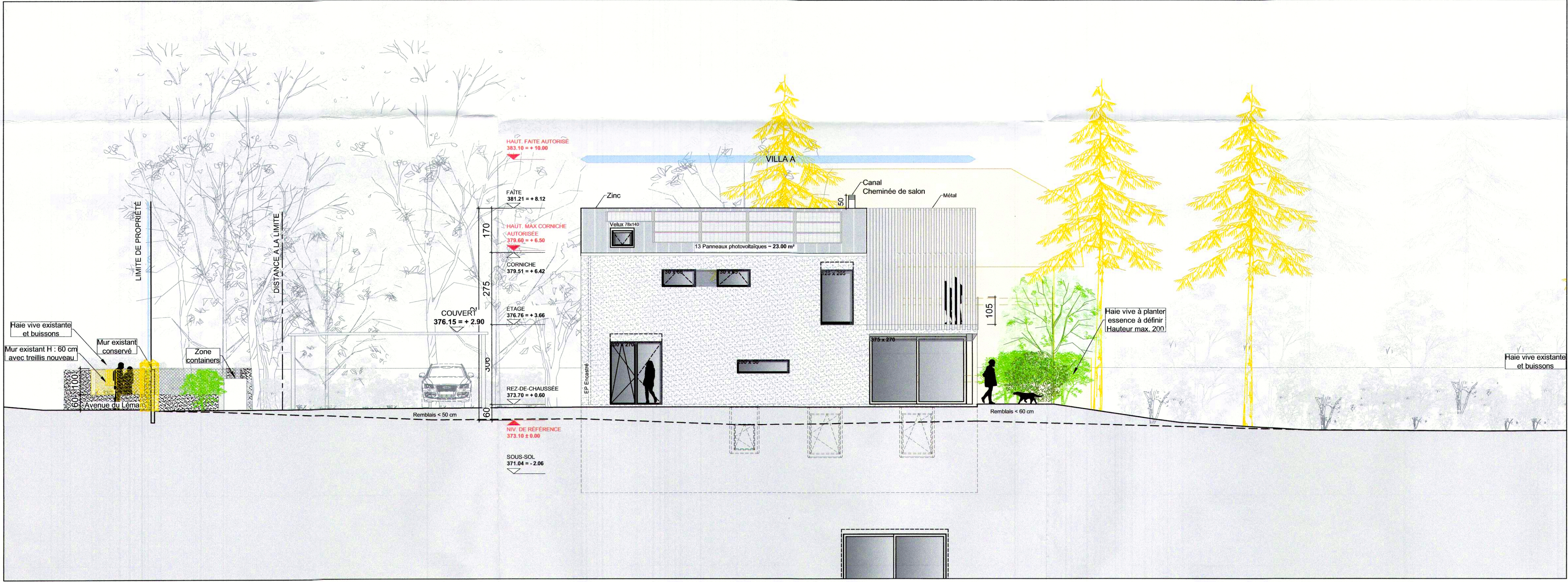
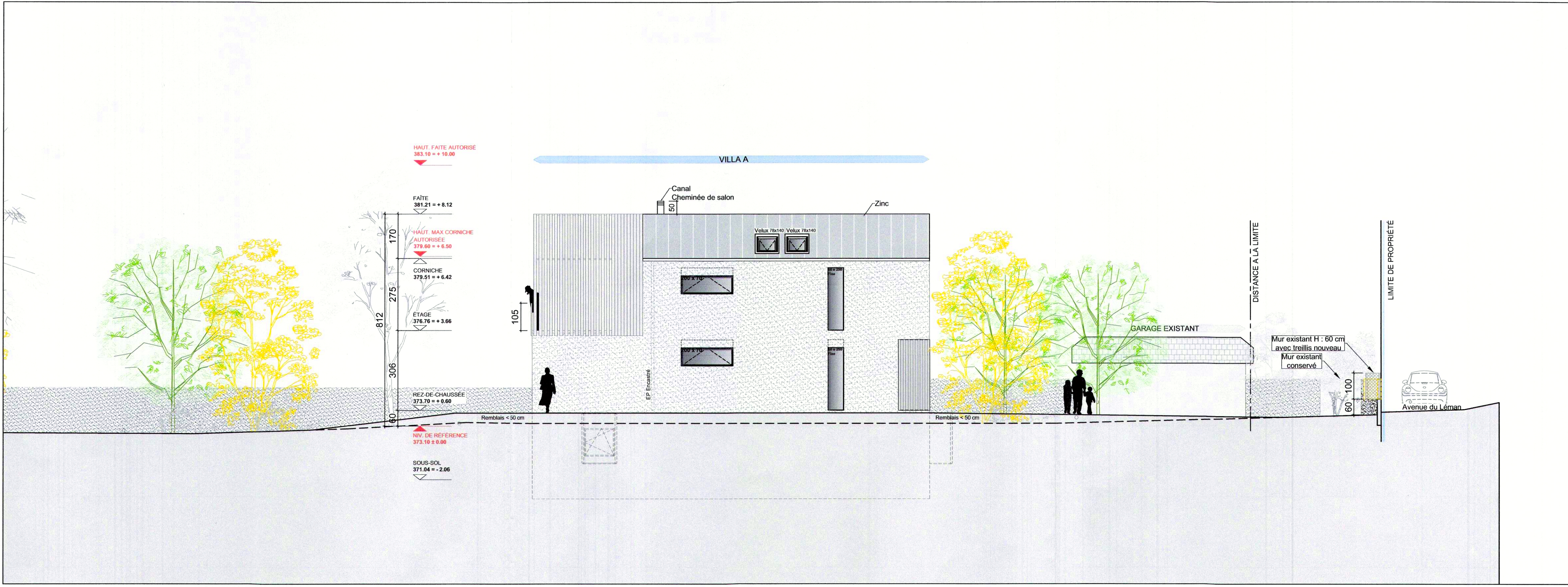
PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE
du 26 NOV. 2025
au 25 DEC. 2025
L'ATTESTE
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
La Secrétaire:
E. Dubois
St-Denis

L'Architecte :
Légende :
À démolir
Limite de propriété
Distantie à la limite de propriété : 5 m
Limites des routes
Zone verdure
Arbre supprimé
Arbre et haie existants conservés
Arbre et haie à planter

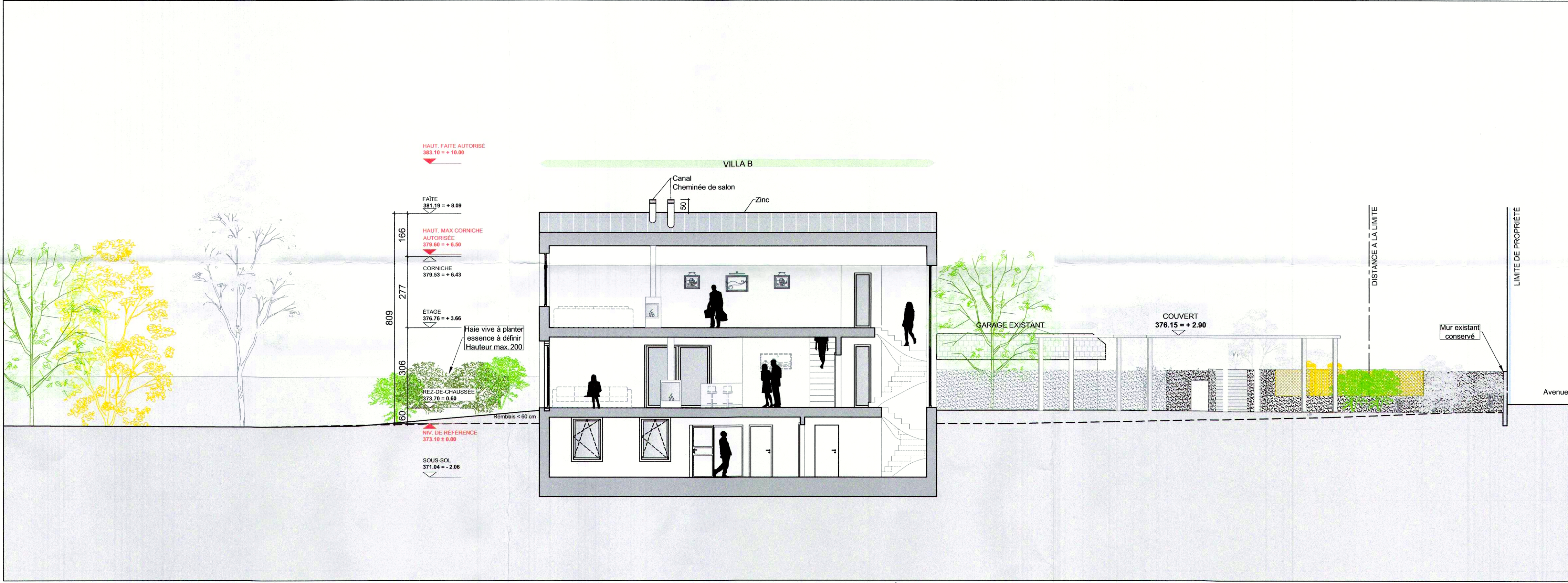
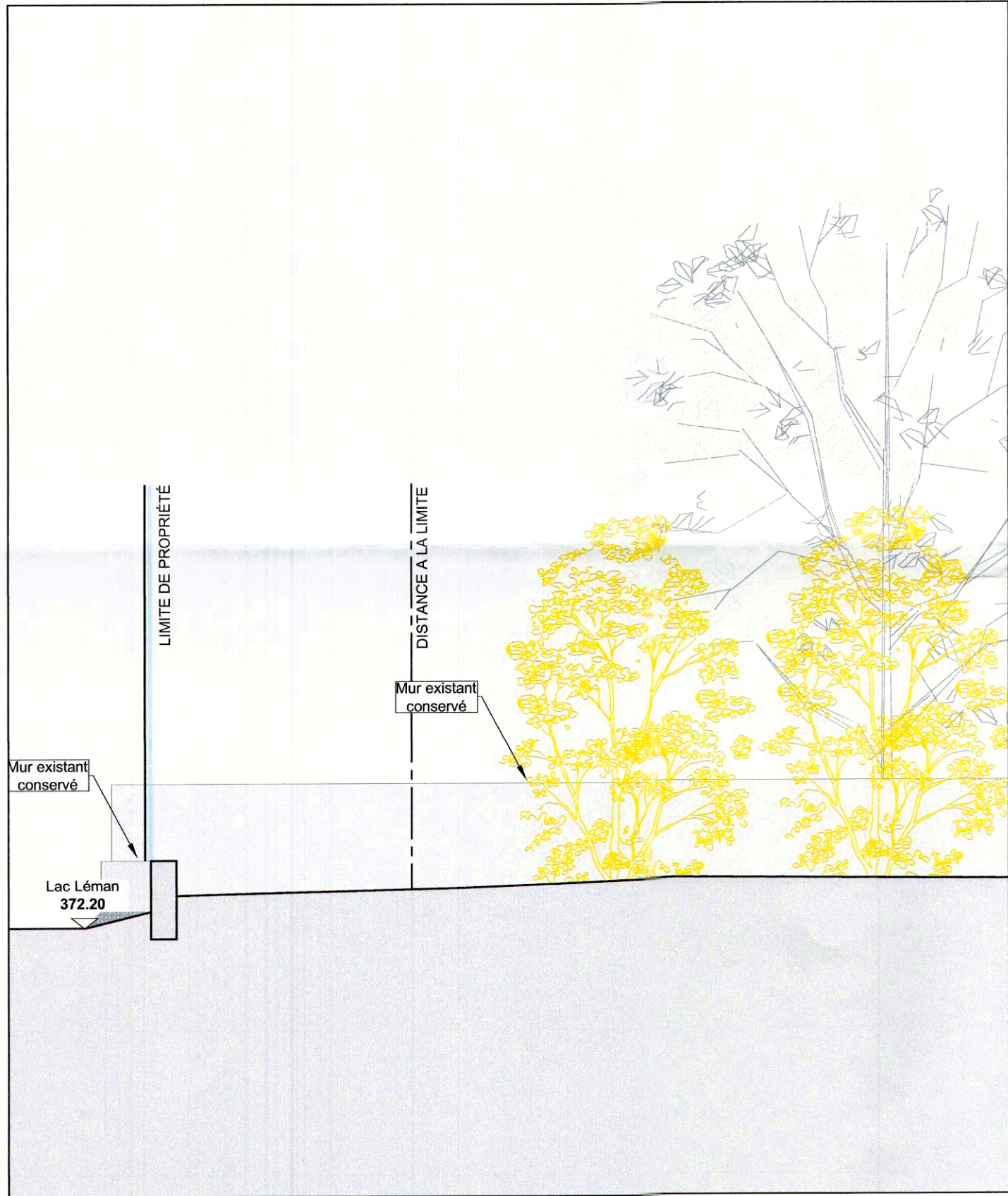
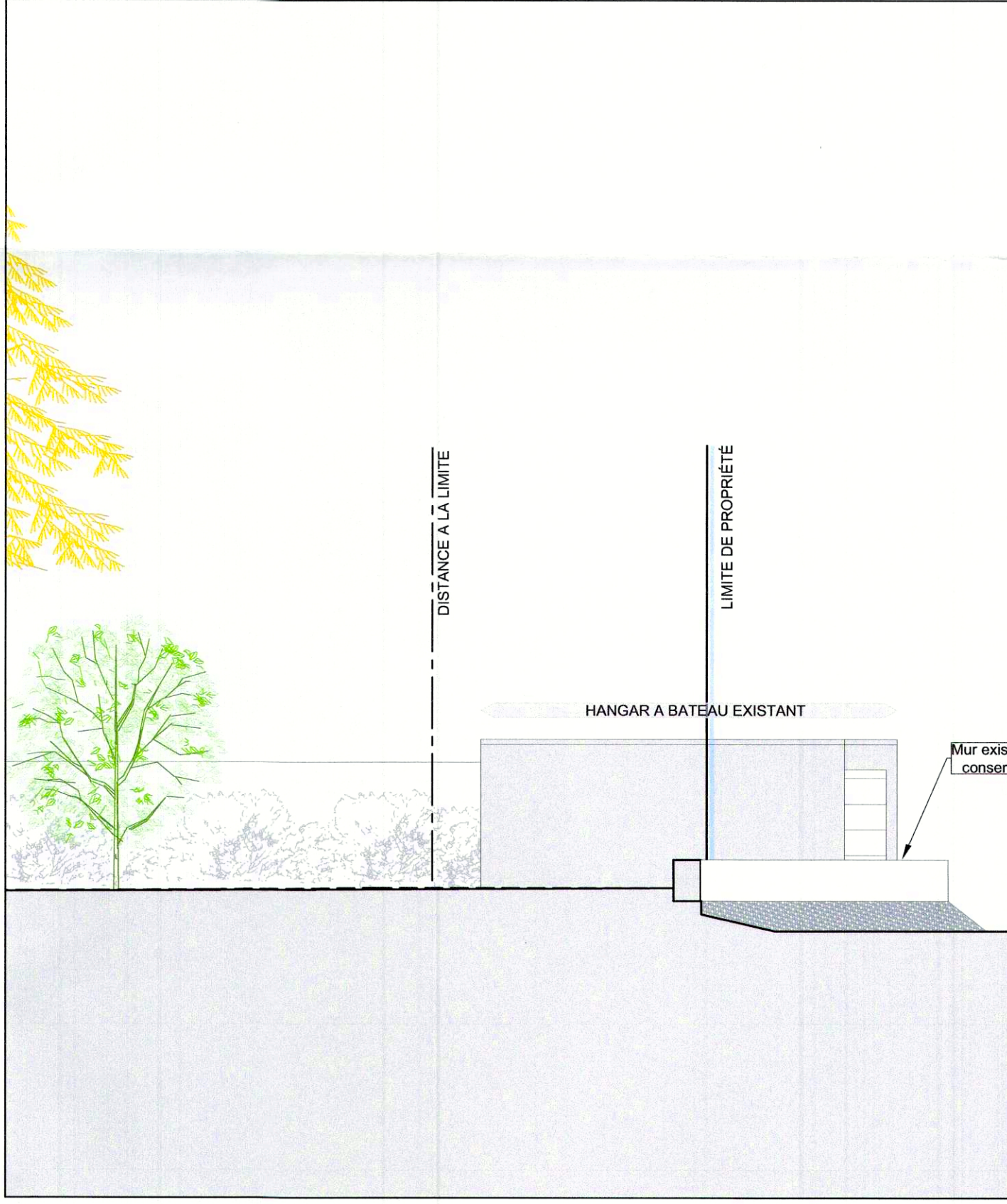
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES DEPENDANCES N° 601, B59 ET B61
CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX
APPARTEMENTS. CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN FORAGE DANS CHACUNE
DES VILLAS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE
Parcelle n°316, avenue du Leman 8, 1025 Saint-Sulpice
Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole Berthoud
PLANS DES FAÇADES



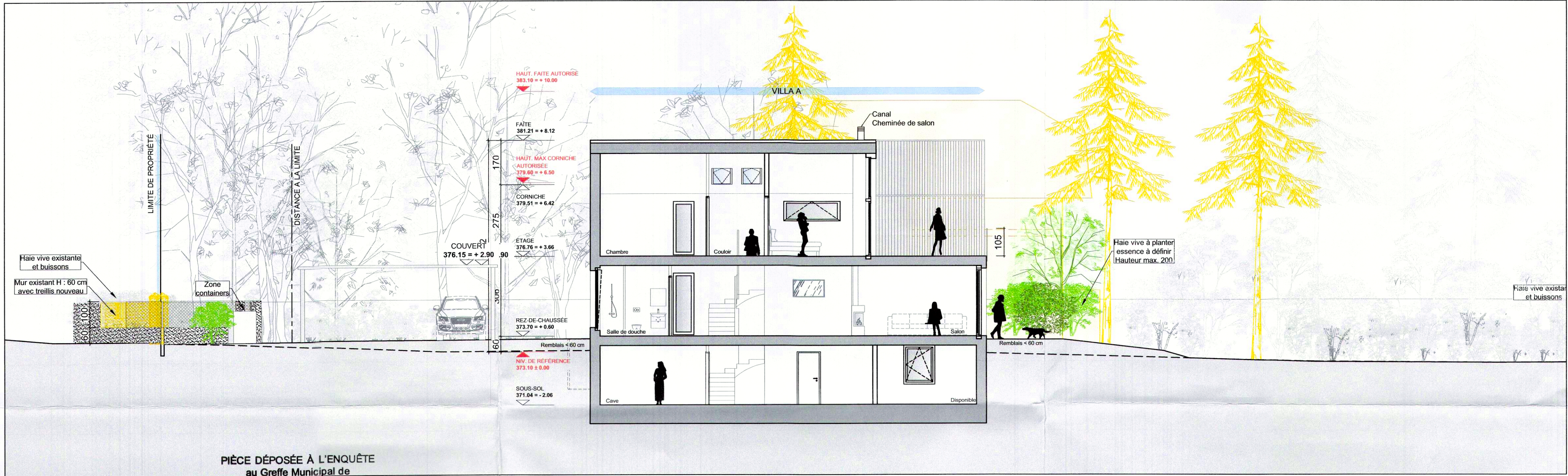
VILLA A - FAÇADE EST



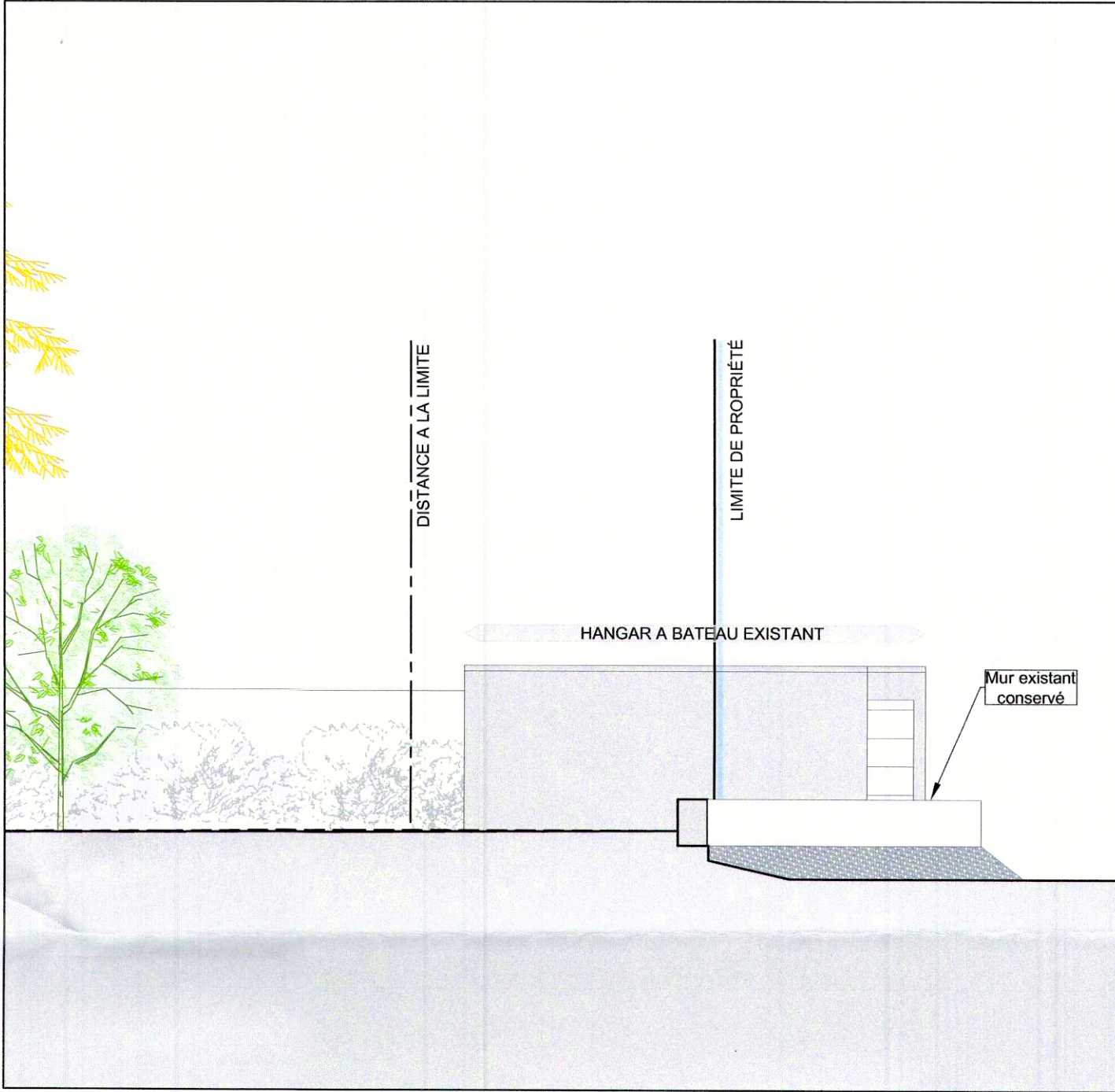
VILLA A - FAÇADE OUEST



FAÇADE B - COUPE B-B



VILLA A - COUPE B-B



PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025
au 25 DEC. 2025

L'ATTESTE
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: *[Signature]*
S. Denis

L'Architecte : *[Signature]*

Les Propriétaires : *[Signature]*

Légende :

- À démolir
- Limite de propriété
- Distante à la limite de propriété : 5 m
- Limites des routes
- Zone verdure
- Arbre supprimé
- Arbre et haie existants conservés
- Arbre et haie à planter

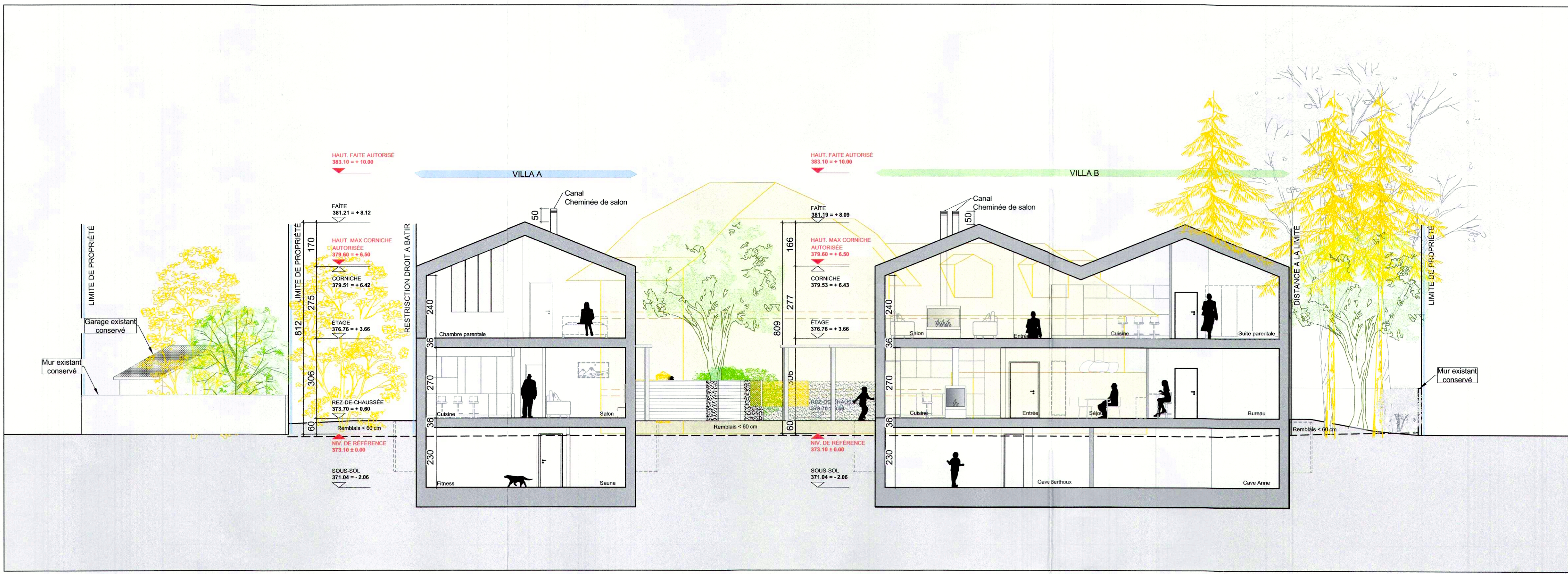
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES DÉPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS. CONSTRUCTION AVEC POMPE À CHALEUR EN FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

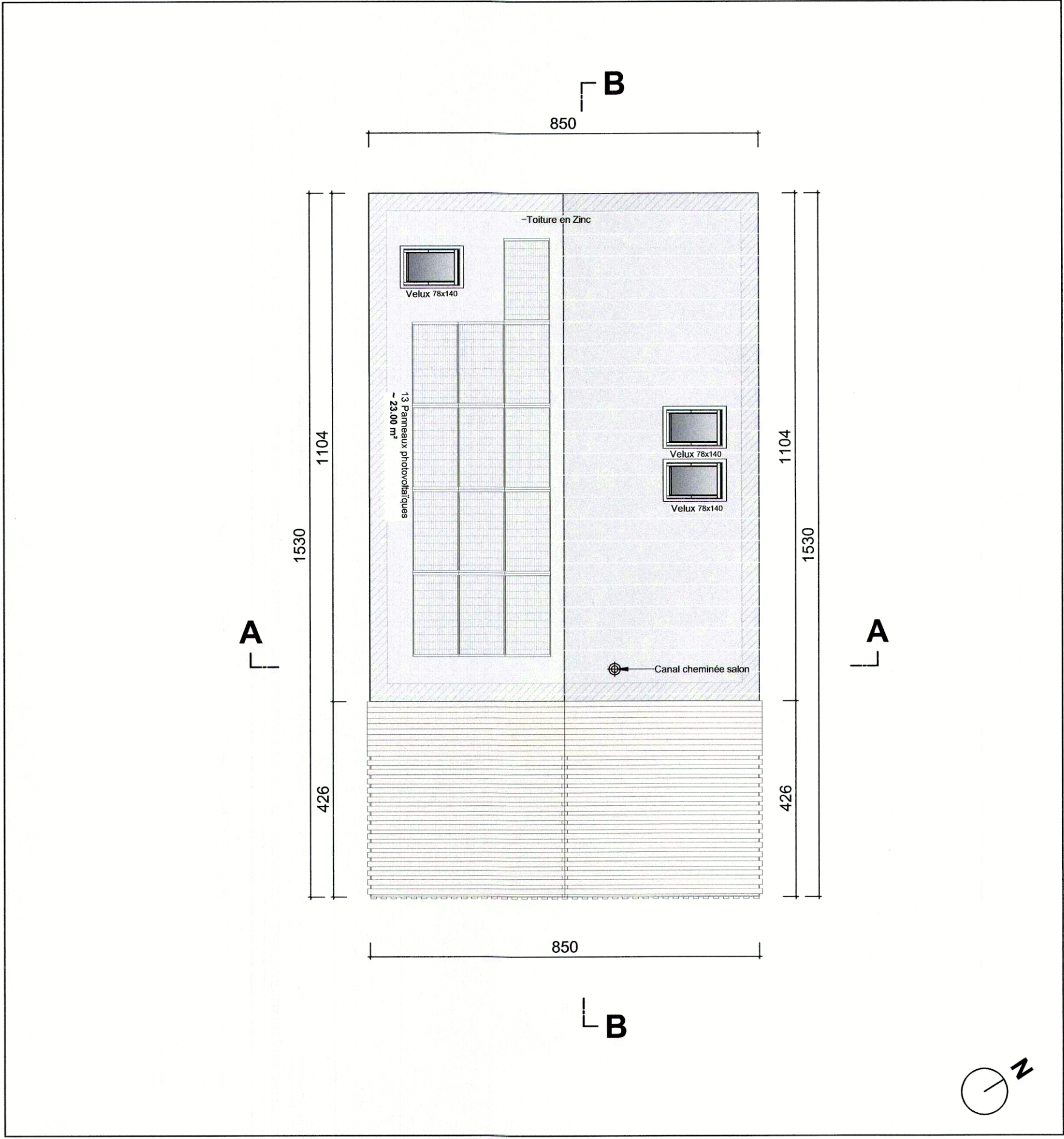
Parcelle n°316, avenue du Leman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole Berthoud

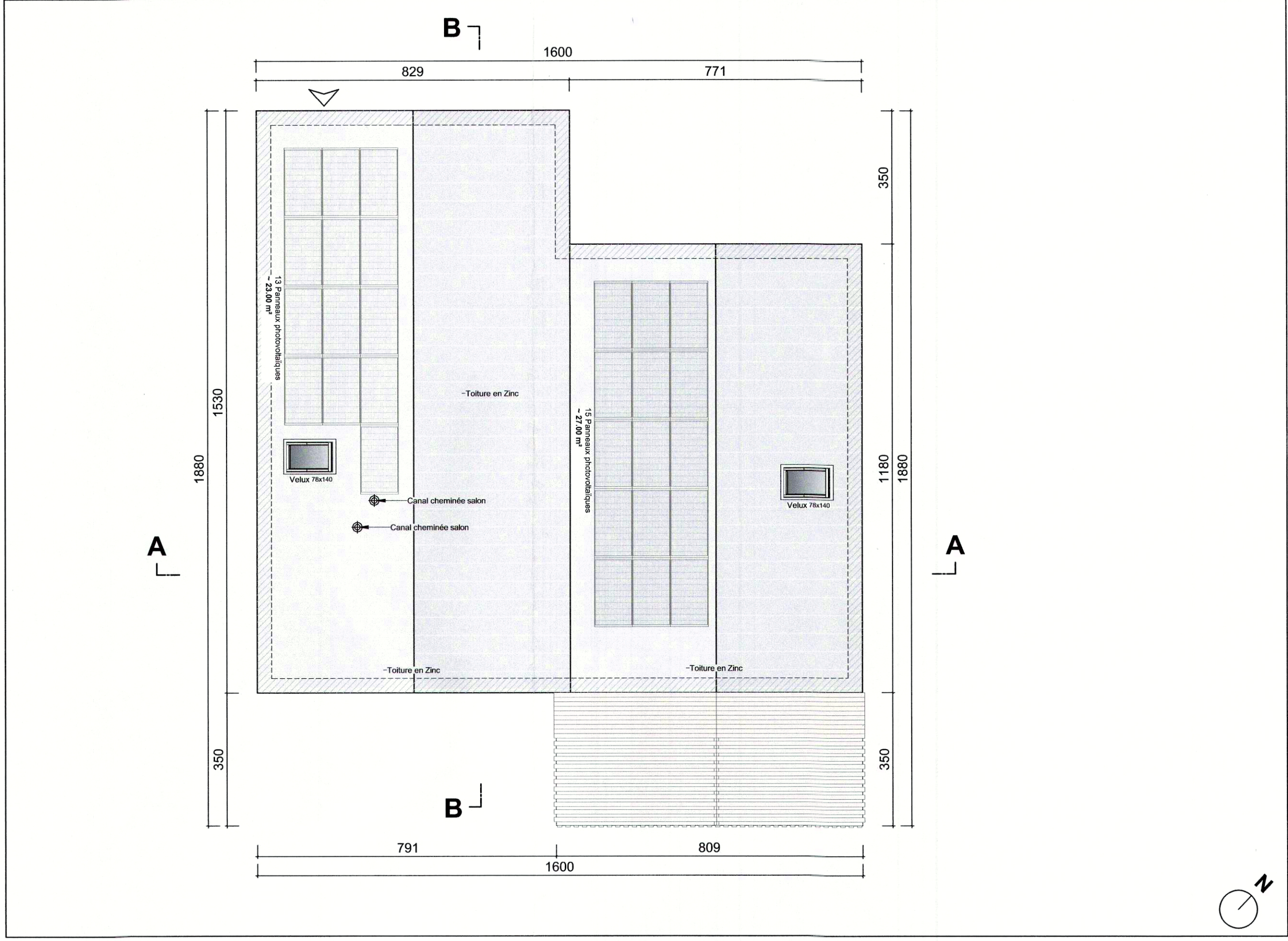
PLANS DES FAÇADES ET COUPES



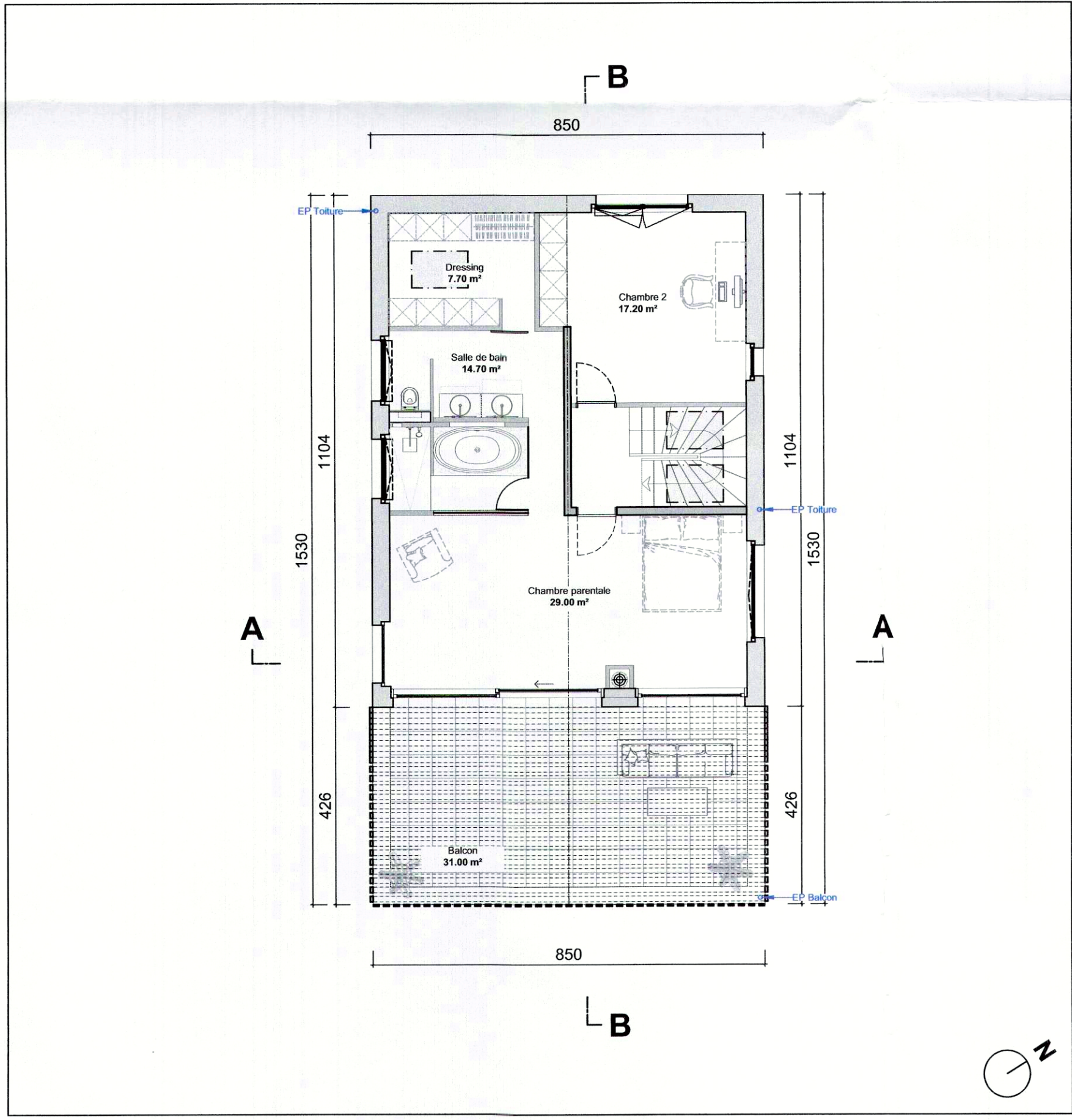
VILLA A ET B - COUPE A-A



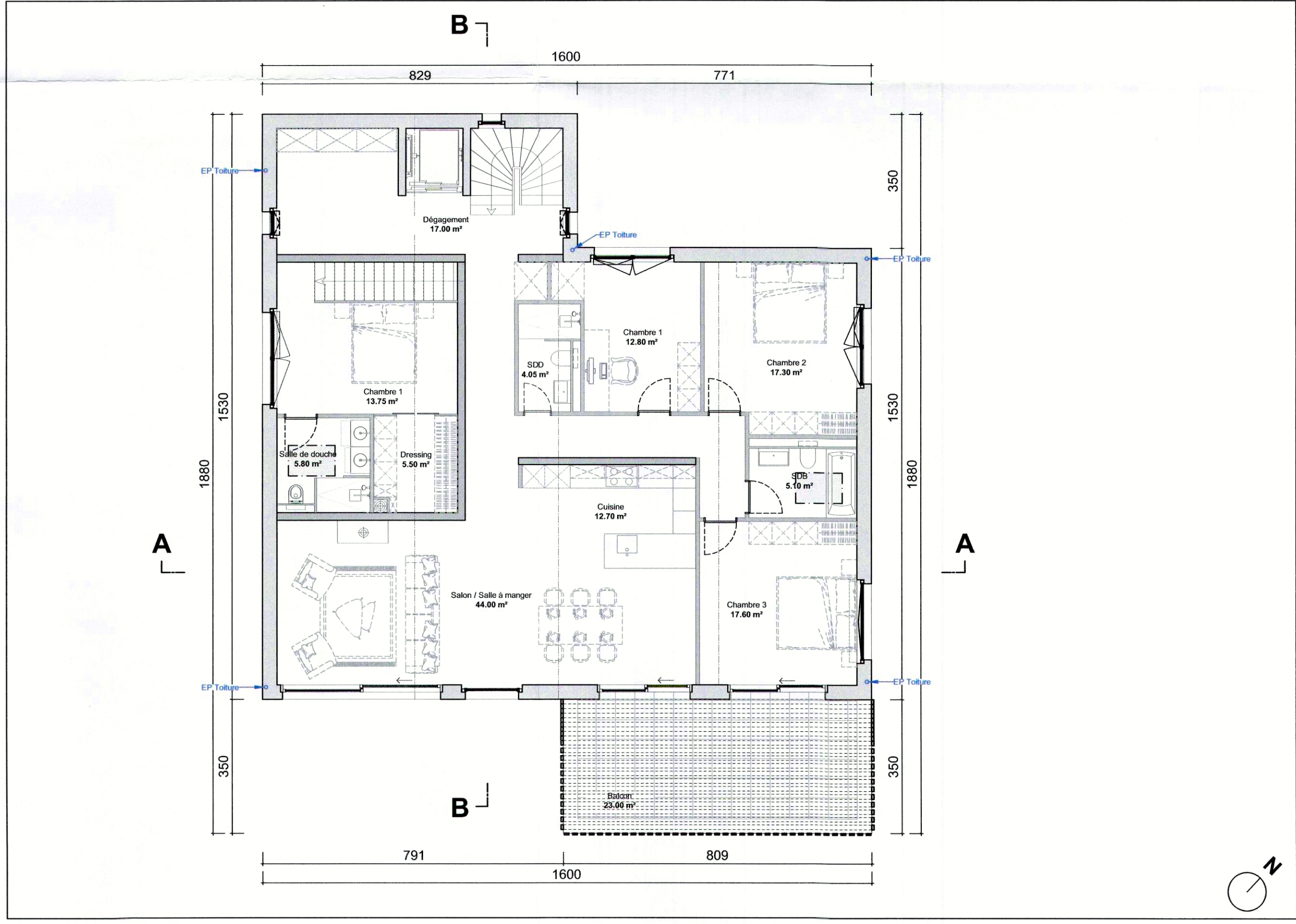
VILLA A - TOITURE



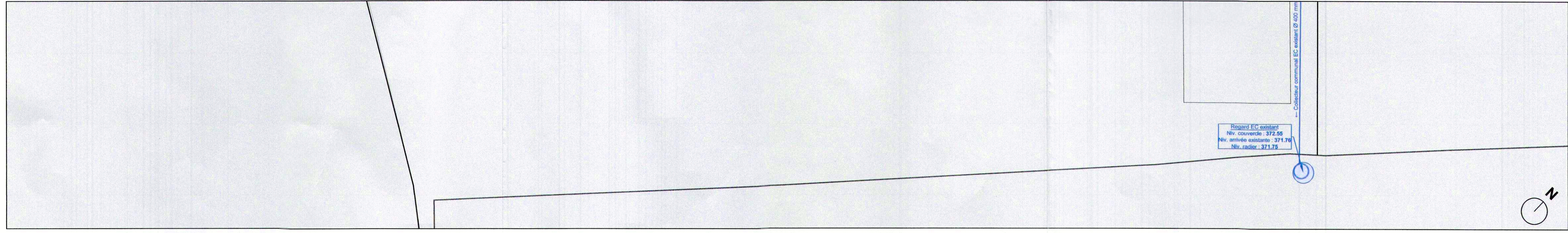
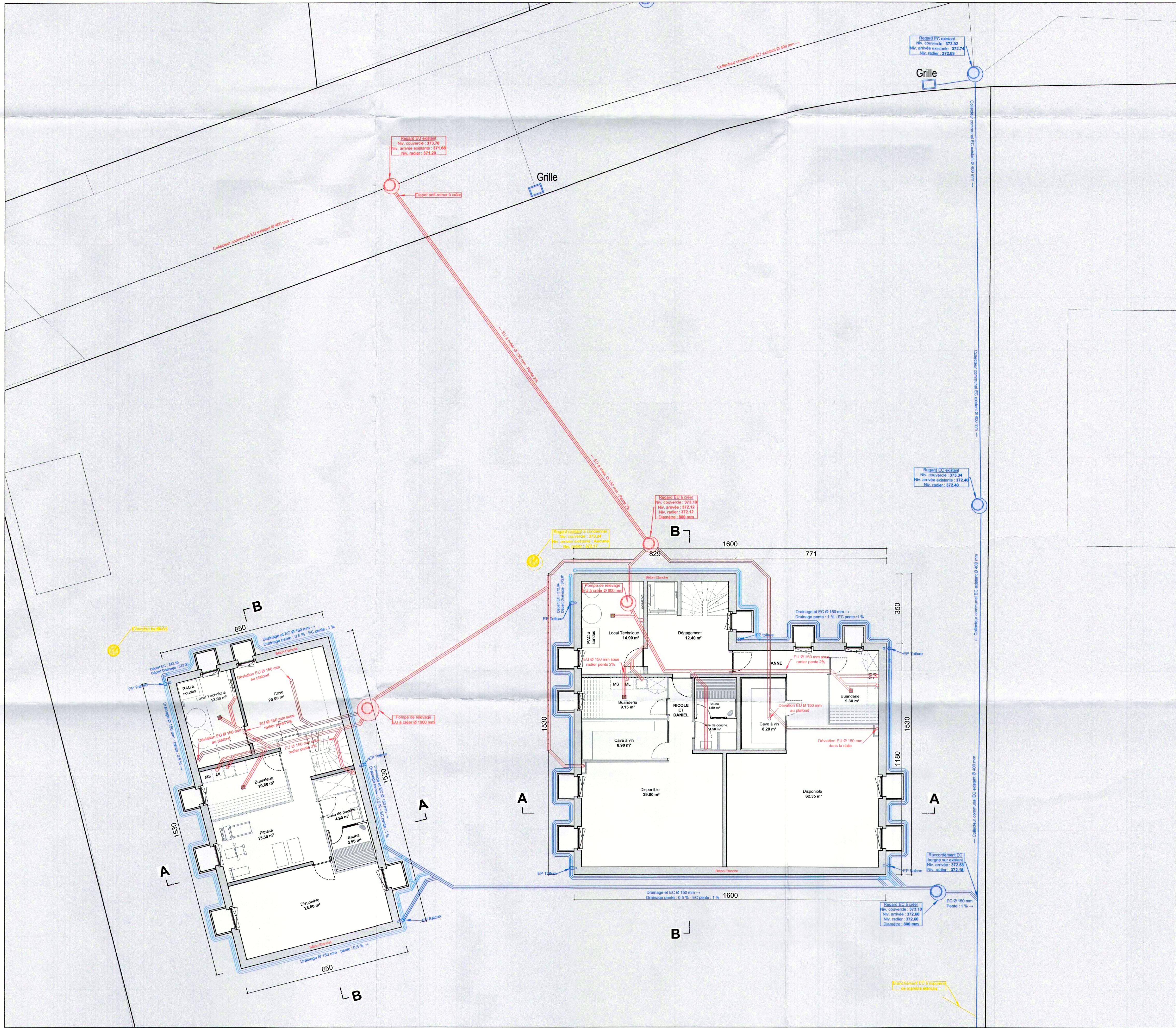
VILLA B - TOITURE



VILLA A - ETAGE



VILLA B - ETAGE



PLANS SOUS-SOL ET CANALISATIONS

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE
du 7.6 NOV. 2025
au 2.5 DEC. 2025
L'ATTESTE
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
La Syndic:
E. Dubois S. Decré

L'Architecte :

Les Propriétaires :

- Légende :
- À démolir
 - Limite de propriété
 - Distante à la limite de propriété : 5 m
 - Limites des routes
 - Zone verte
 - Arbre supprimé
 - Arbre et haie existants conservés
 - Arbre et haie à planter

DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES DEPENDANCES N°601, B59 ET B61
CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX
APPARTEMENTS. CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN FORAGE DANS CHACUNE
DES VILLAS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

Parcelle n°316, avenue du Leman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoire Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole Berthoud

PLANS DES CANALISATIONS, SOUS-SOL, ETAGES ET TOITURES

Adresse	Avenue du Léman 8
Affectation du sol selon PGA	Zone faible densité
Secteur de protection des eaux	üB
Dangers naturels	Inondations de surface : danger faible Danger imprévisible (résiduel)
Limite des constructions	Selon plan d'extension cantonal du 15.02.1949
Note au recensement architectural	Jardin historique : Roseraie n°181-5
Degré de sensibilité au bruit	II
Dérogations	--
Immatriculation au RF après travaux	Oui

SERVITUDES : Seules les servitudes utiles au projet et dont le tracé est connu sont reportées sur le plan

D Exploitation : interdiction de toutes fabriques, cafés, hôtels, industries bruyantes ou répandant de mauvaises odeurs 010-2003/013802

C/D Zone/quartier : restriction au droit de bâtir 010-2004/000417

C/D Plantations, clôtures : dérogation à la distance légale des plantations 010-2004/000414

MENTIONS :

Aucune

Plan dressé pour mise à l'enquête

Démolitions du bâtiment ECA N°117 et des dépendances N°601, B59 et B61.

Construction d'une villa individuelle et d'une villa comprenant deux appartements.

Constructions avec pompe à chaleur par forage dans chacune des villas et panneaux photovoltaïques en toiture

PROPRIETE DE :	PARC.	DESIGNATION RF
Berthoud Nicole	316	Surface totale 3'337 m²
Terrail Anne Françoise		Habit. ECA 117 167 m²
Terrail Jacques		Garage ECA 600 25 m²
		Bâtiment ECA 601 29 m²
		Bâtiment B59 9 m²
		Garage B60 29 m²
		Bâtiment B61 24 m²
		Revêtement dur 143 m²
		Jardin 2'911 m²

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE

au Greffe Municipal de ST-SULPICE

Sceau communal :

Les propriétaires :

du 2 6 NOV. 2025

au 2 5 DEC. 2025

L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic: Le Secrétaire:

GEMETRIS

Géomatris

ENTREPRISE AFFILIÉE

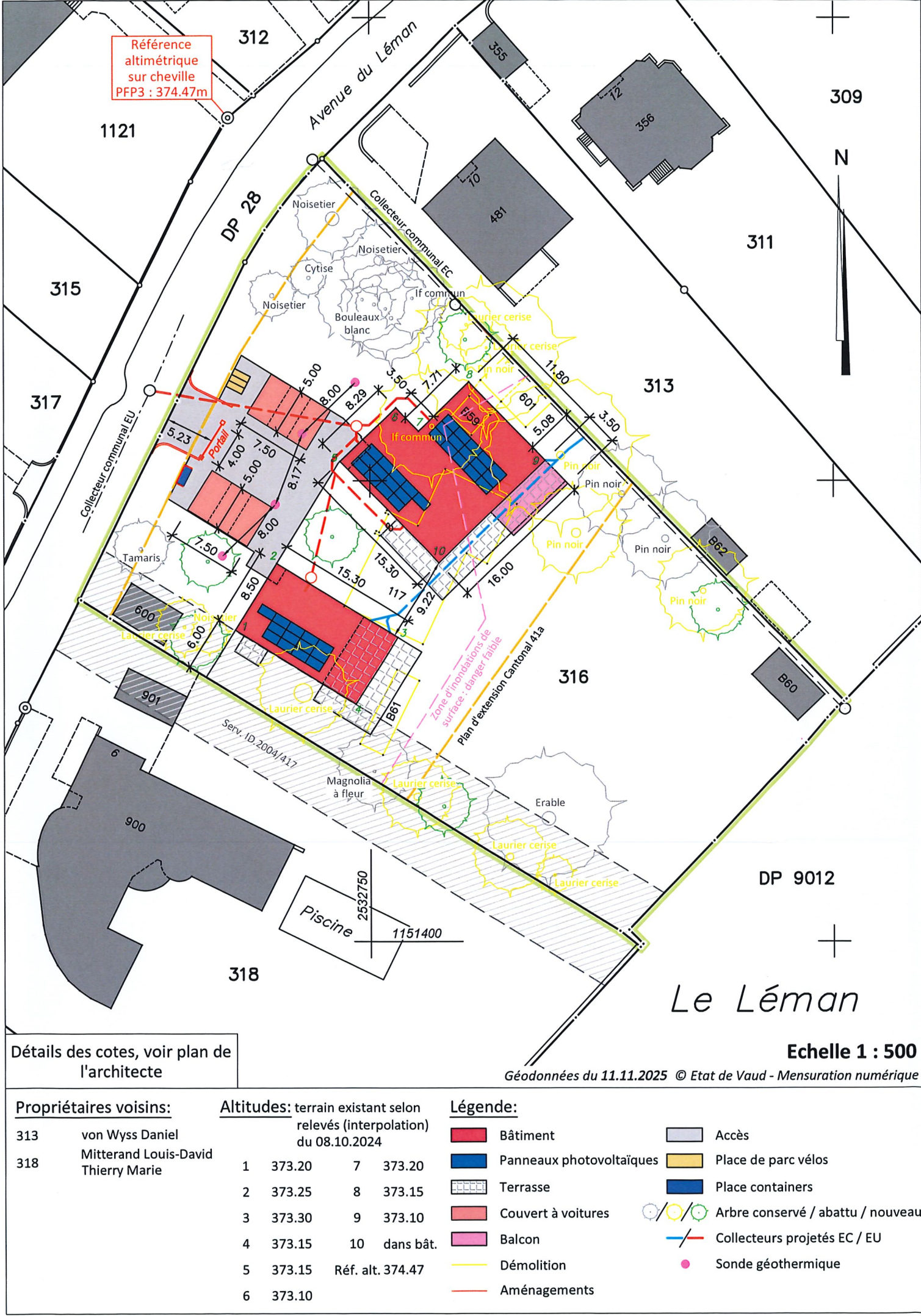
ORDRE VAUDOIS

DES GEOMETRES

ISO 9001

ISO 14001

LA TRAPÈZE D'OR



INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une villa de 2 appartements.)
Degré d'assurance qualité : 1
Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Selon l'article 3.7.3 Habitation de la directive de protection incendie 15-15, le système porteur, les parois et les plafonds des maisons individuelles (y compris les sous-sols et le logement intégré) ne sont soumis à aucune exigence sur le plan de la résistance au feu.

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Résistance au feu EI60
- Voie d'évacuation verticale
- Longueur voie d'évacuation
- Largeur des portes EI30

L'Architecte :

[Signature]

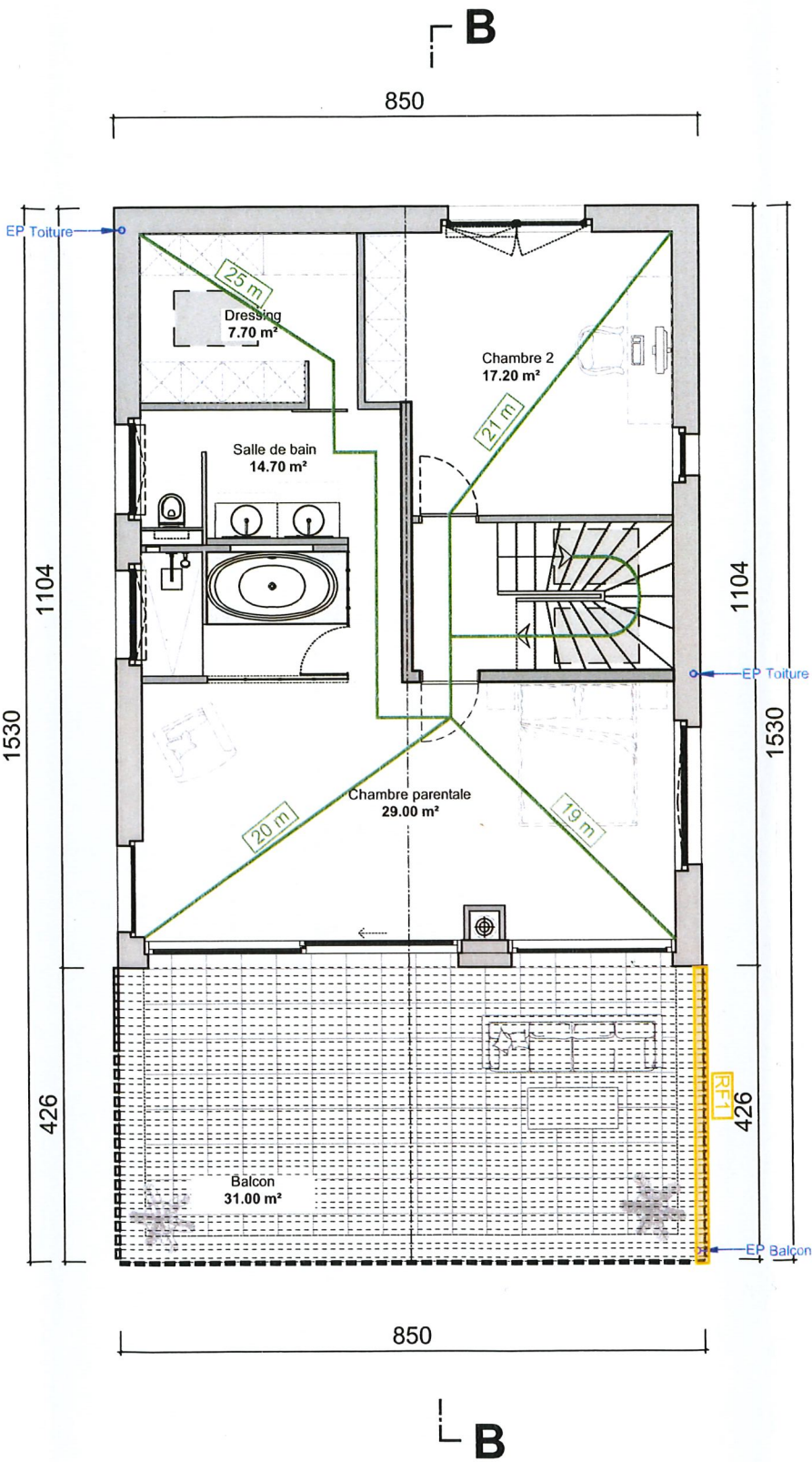
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux photovoltaïques en toiture.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

PROTECTION INCENDIE
ÉTAGE VILLA A



PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025
au 25 DEC. 2025
L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Le Secrétaire:

E. Dubuis

S. Decro

INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une ville de 2 appartements.)

Degré d'assurance qualité : 1

Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Selon l'article 3.7.3 Habitation de la directive de protection incendie 15-15, le système porteur, les parois et les plafonds des maisons individuelles (y compris les sous-sols et le logement intégré) ne sont soumis à aucune exigence sur le plan de la résistance au feu.

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Résistance au feu EI60
- Voie d'évacuation verticale
- Longueur voie d'évacuation
- Largeur des portes EI30

L'Architecte :

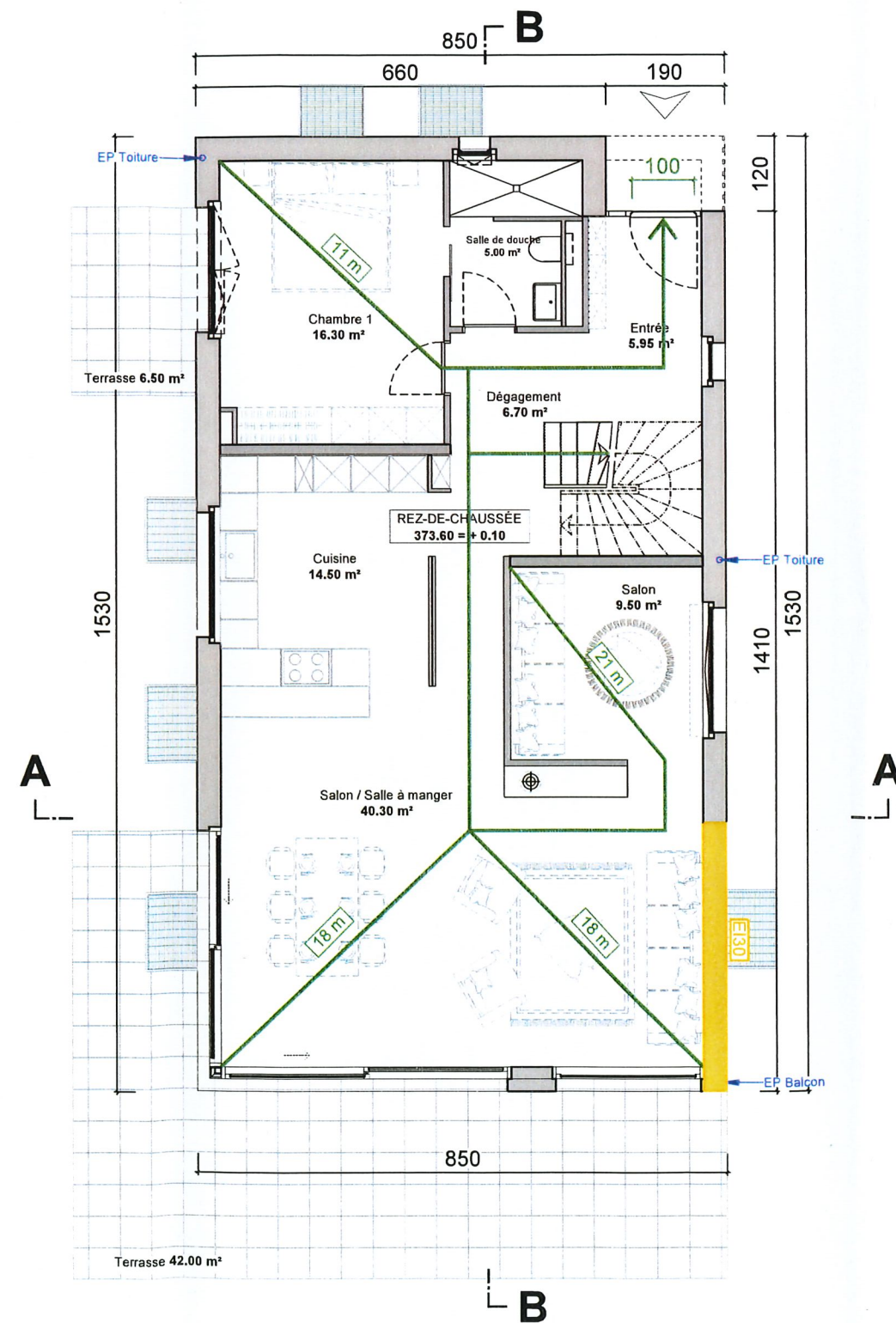
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

PROTECTION INCENDIE
REZ-DE-CHAUSSEE VILLA A



PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025

au 25 DEC. 2025

L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: La Secrétaire:

E. Dubuis

S. Decré

INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une ville de 2 appartements.)

Degré d'assurance qualité : 1

Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Selon l'article 3.7.3 Habitation de la directive de protection incendie 15-15, le système porteur, les parois et les plafonds des maisons individuelles (y compris les sous-sols et le logement intégré) ne sont soumis à aucune exigence sur le plan de la résistance au feu.

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Résistance au feu EI60
- Voie d'évacuation verticale
- Longueur voie d'évacuation
- Largeur des portes EI30

L'Architecte :

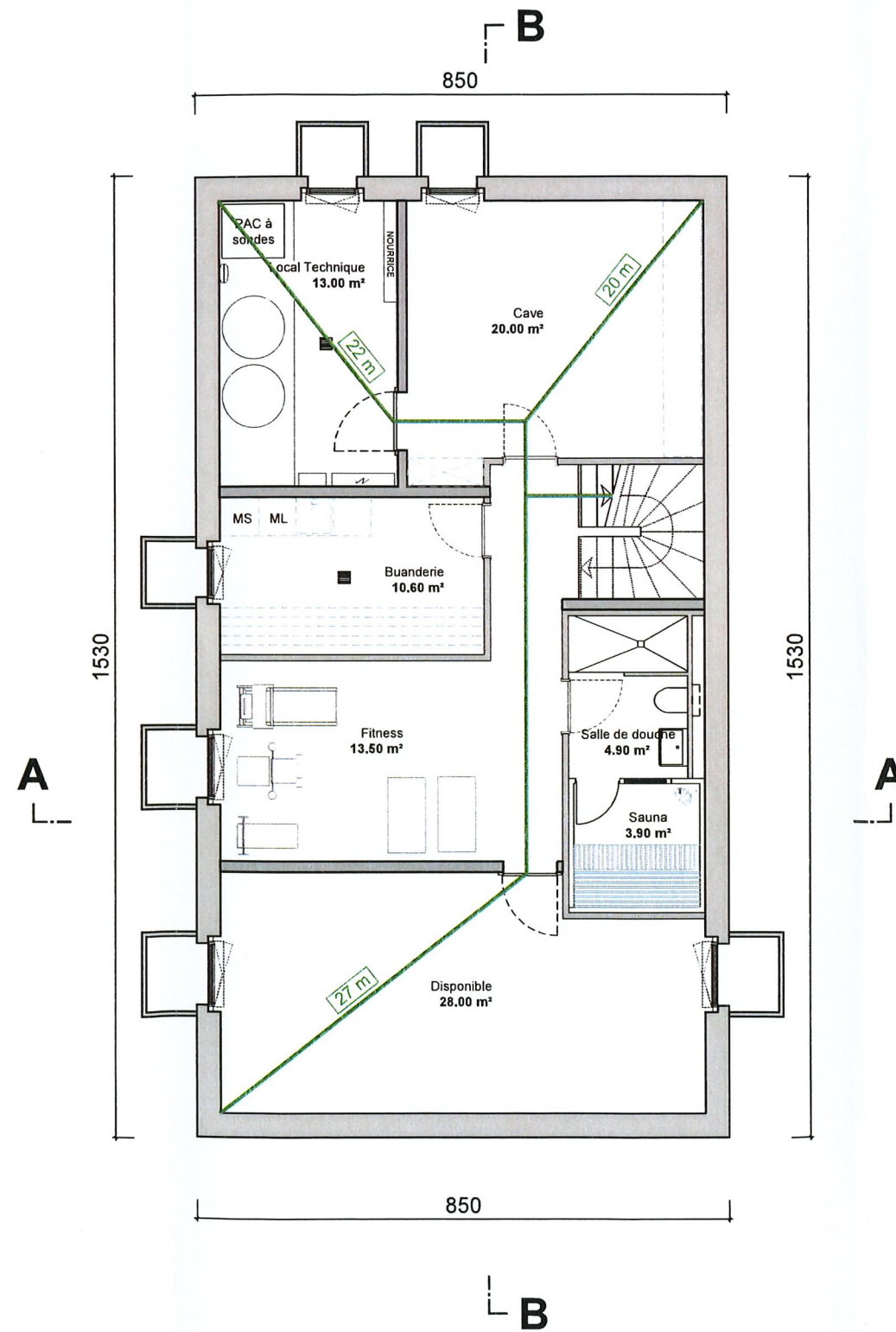
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux photovoltaïques en toiture. .

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

PROTECTION INCENDIE
SOUS-SOL VILLA A



PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025

au 25 DEC. 2025
L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: La Secrétaire:

E. Dubuis S. Decré

INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une ville de 2 appartements.)

Degré d'assurance qualité : 1

Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Système porteur entre les 2 logements : R30
Voies d'évacuations verticales : REI30
Dalles entre les 2 logements : REI30
Dalles entre le logement et le sous-sol : REI60
Gaines techniques : EI30

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Résistance au feu EI60
- Voie d'évacuation verticale
- Longueur voie d'évacuation
- Largeur des portes EI30

L'Architecte :

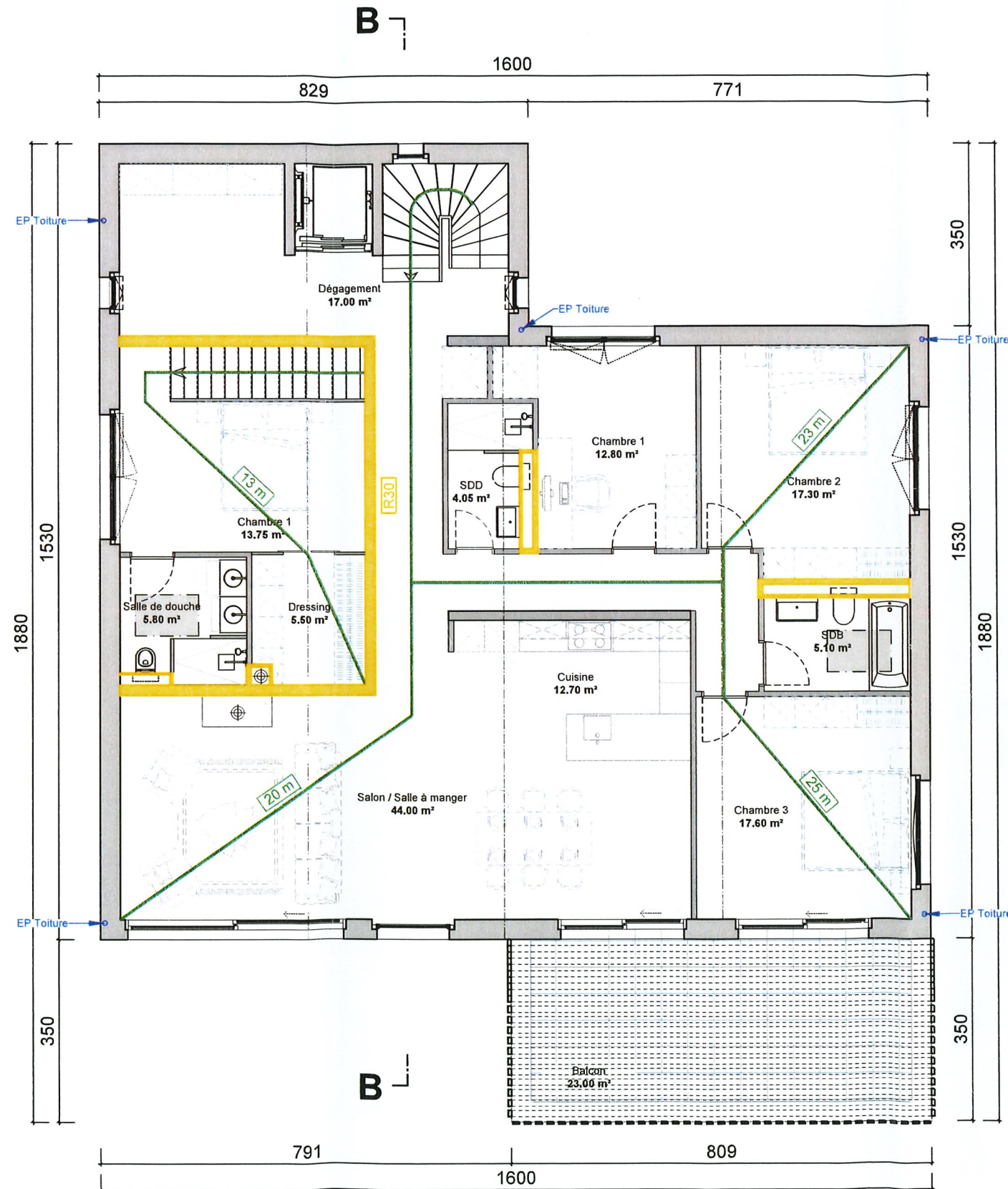
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux photovoltaïques en toiture.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

PROTECTION INCENDIE
ÉTAGE VILLA B



PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025

au 25 DEC. 2025

L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: La Secrétaire:

E. Dubuis S. Decré

INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une ville de 2 appartements.)

Degré d'assurance qualité : 1

Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Système porteur entre les 2 logements : R30
Voies d'évacuations verticales : REI30
Dalles entre les 2 logements : REI30
Dalles entre le logement et le sous-sol : REI60
Gaines techniques : EI30

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Résistance au feu EI60
- Voie d'évacuation verticale
- Longueur voie d'évacuation
- Largeur des portes EI30

L'Architecte :

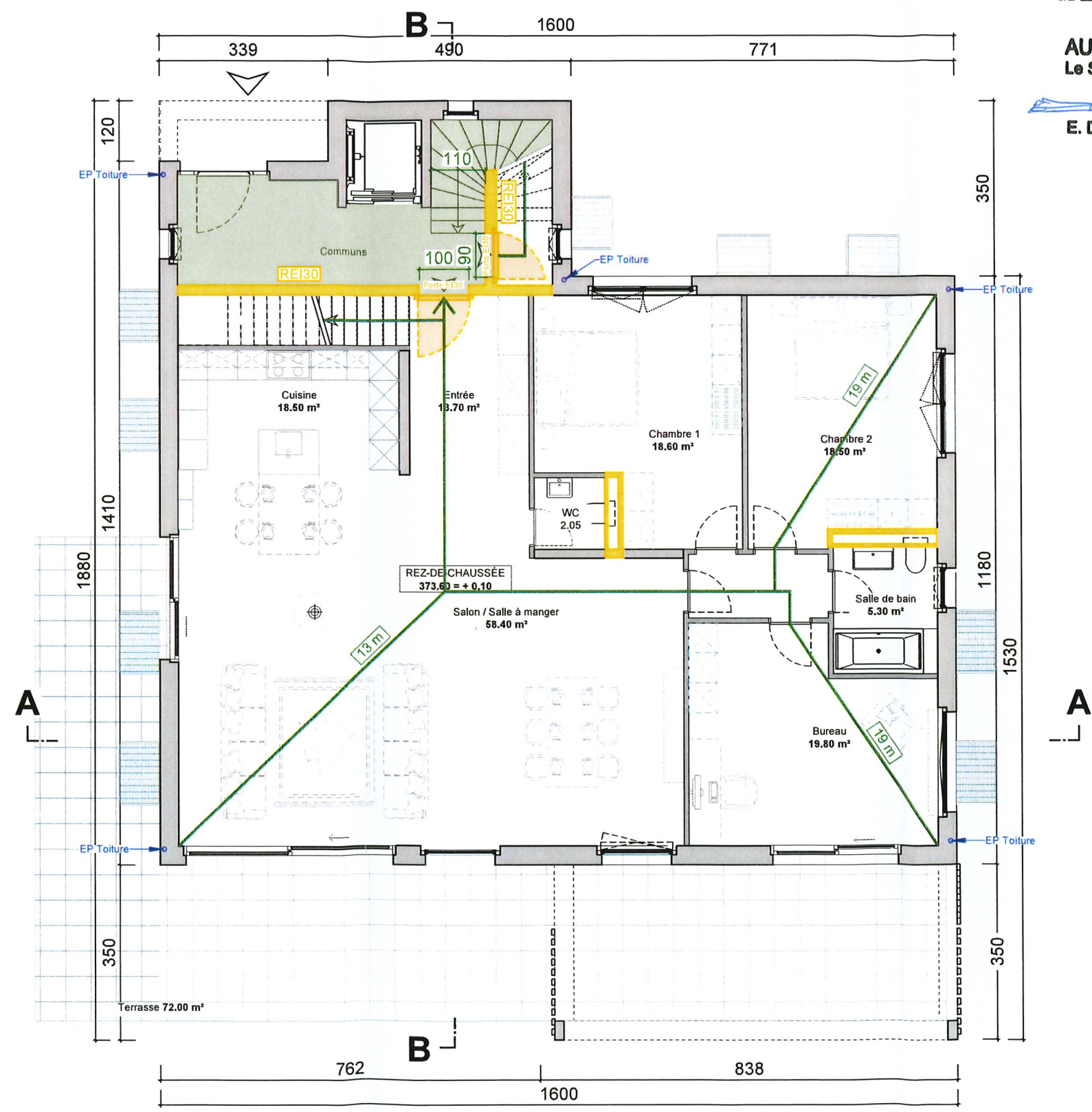
**DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61**

**CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux photovoltaïques en toiture.**

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

**PROTECTION INCENDIE
REZ-DE-CHAUSSEE VILLA B**

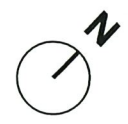


**PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE**

du 12 6 NOV. 2025
au 2 5 DEC. 2025

L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: E. Dubuis
La Secrétaire: S. Decré



INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une ville de 2 appartements.)

Degré d'assurance qualité : 1

Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Système porteur entre les 2 logements : R30
Voies d'évacuations verticales : REI30
Dalles entre les 2 logements : REI30
Dalles entre le logement et le sous-sol : REI60
Gaines techniques : EI30

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Résistance au feu EI60
- Voie d'évacuation verticale
- Longueur voie d'évacuation
- Largeur des portes EI30

L'Architecte :

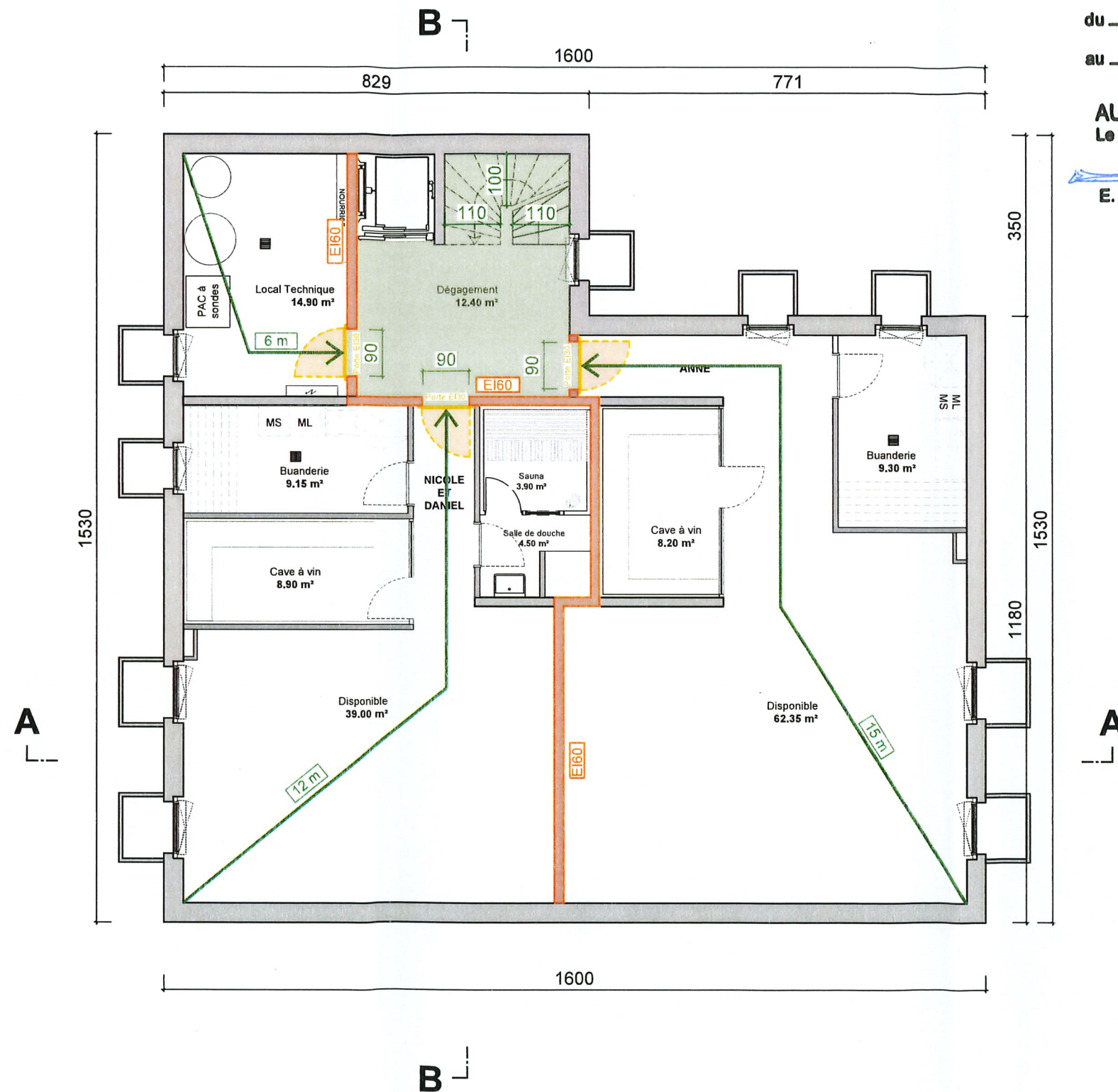
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux photovoltaïques en toiture.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

PROTECTION INCENDIE
SOUS-SOL VILLA B



PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

du 26 NOV. 2025

au 25 DEC. 2025

L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: La Secrétaire:

E. Dubuis S. Decré

INFORMATION DE PROTECTION INCENDIE

Géométrie du bâtiment : Faible hauteur
Affectation : Habitation (une villa individuelle et une ville de 2 appartements.)

Degré d'assurance qualité : 1

Sans installation Sprinkler
Sans installation détection incendie
Sans installation protection contre la foudre

RÉSISTANCES AU FEU

Système porteur entre les 2 logements : R30
Voies d'évacuations verticales : REI30
Dalles entre les 2 logements : REI30
Dalles entre le logement et le sous-sol : REI30

LÉGENDE

- Résistance au feu EI30
- Voie d'évacuation verticale
- ← m Longueurs voie d'évacuation
- + m Largeur des portes EI30

L'Architecte :

[Signature]

DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES
DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET
D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS.
CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN
FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET
Panneaux photovoltaïques en toiture.

Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole
Berthoud

PROTECTION INCENDIE
SITUATION

PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE
au Greffe Municipal de
ST-SULPICE

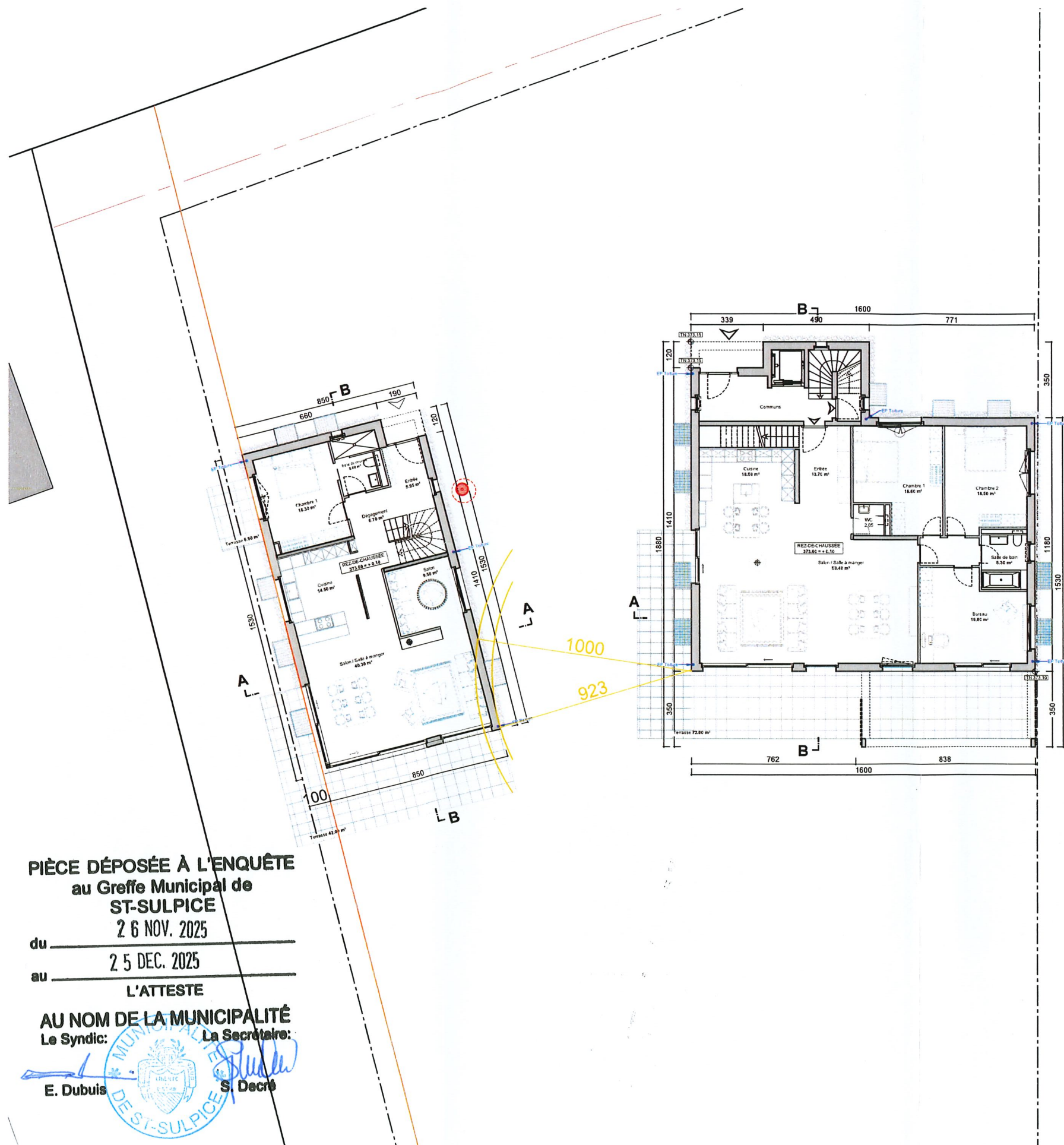
du 2 6 NOV. 2025

au 2 5 DEC. 2025

L'ATTESTE

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le Syndic: La Secrétaire:

[Signature]
E. Dubuis S. Decré



LISTE DES ARBRES A ABATTRE

N°	ESSENCES	ARBRE PROTÉGÉ	DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES
1	7 Laurelles (Prunus laurocerasus)	non	À abattre
2	4 Pins noir (Pinus Nigra)	non	À abattre - compensation
3	1 Noisetier (Corylus)	non	À abattre - compensation
4	1 If (Taxus baccata)	non	À abattre - compensation

SE RÉFÉRER AU DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT SANITAIRE DES ARBRES DU 01.09.2024, EFFECTUÉ PAR L'ARBORISTE-CONSEIL NICOLAS BÉGUIN.

ILS RÉPERTORIENT TOUS LES ARBRES ET LEUR ÉTAT SANITAIRE.

ÉTAT DE SANTE : BONNE

ÉTAT DE SANTE : MOYENNE

ÉTAT DE SANTE : TRES FAIBLE

PAS DE DISGNOTIC

LISTE DES ARBRES CONSERVES

QUANTITES	ESSENCES	ARBRE PROTÉGÉ	DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES
2 x	Pins noir (Pinus Nigra)	non	Conservé
1 x	If (Taxus baccata)	non	Conservé
4 x	Bouleau blanc (Betula pendula)	non	Conservé
1 x	Cyctes (Cistus)	non	Conservé
3 x	Noisetier (Corylus)	non	Conservé
1 x	Tamaris (Tamarix)	non	Conservé
1 x	Magnolia (Magnolia)	non	Conservé
1 x	Erable cycomore (Acer pseudoplatanus)	Oui	Conservé

Arbre et haie existants conservés

Arbre et haie à planter en compensation

Arbre à démolir

ARBRES REPLANTES



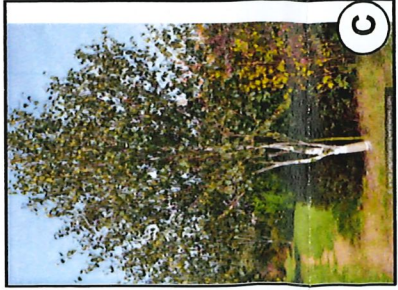
A
2 QUERCUS ALEX
CHENE VERT



B
1 LIQUIDAMBAR STYRACIFLUA
COPALME D'AMERIQUE



E
3 REFUGES POUR FAUNE
Bois mort, feuille mortes, petites pierres



C
2 BETULA PENDULA
BOULEAU COMMUN



D
1 GINKGO BILOBA



E
3 REFUGES POUR FAUNE
Bois mort, feuille mortes, petites pierres

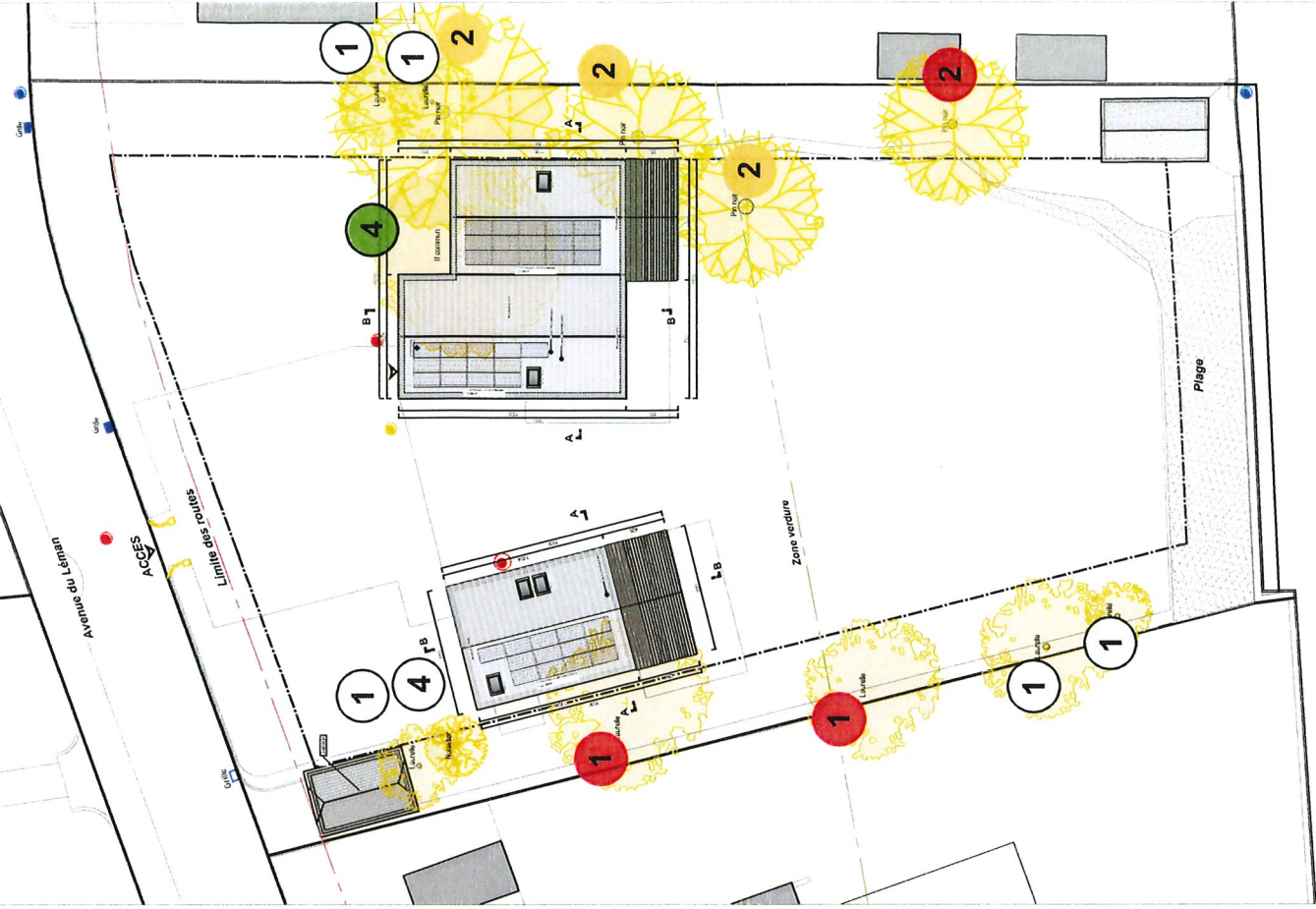
DEMOLITIONS DU BATIMENT ECA N° 117 ET DES DEPENDANCES N°601, B59 ET B61

CONSTRUCTION D'UNE VILLA INDIVIDUELLE ET D'UNE VILLA COMPRENANT DEUX APPARTEMENTS. CONSTRUCTION AVEC POMPE A CHALEUR EN FORAGE DANS CHACUNE DES VILLAS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE.

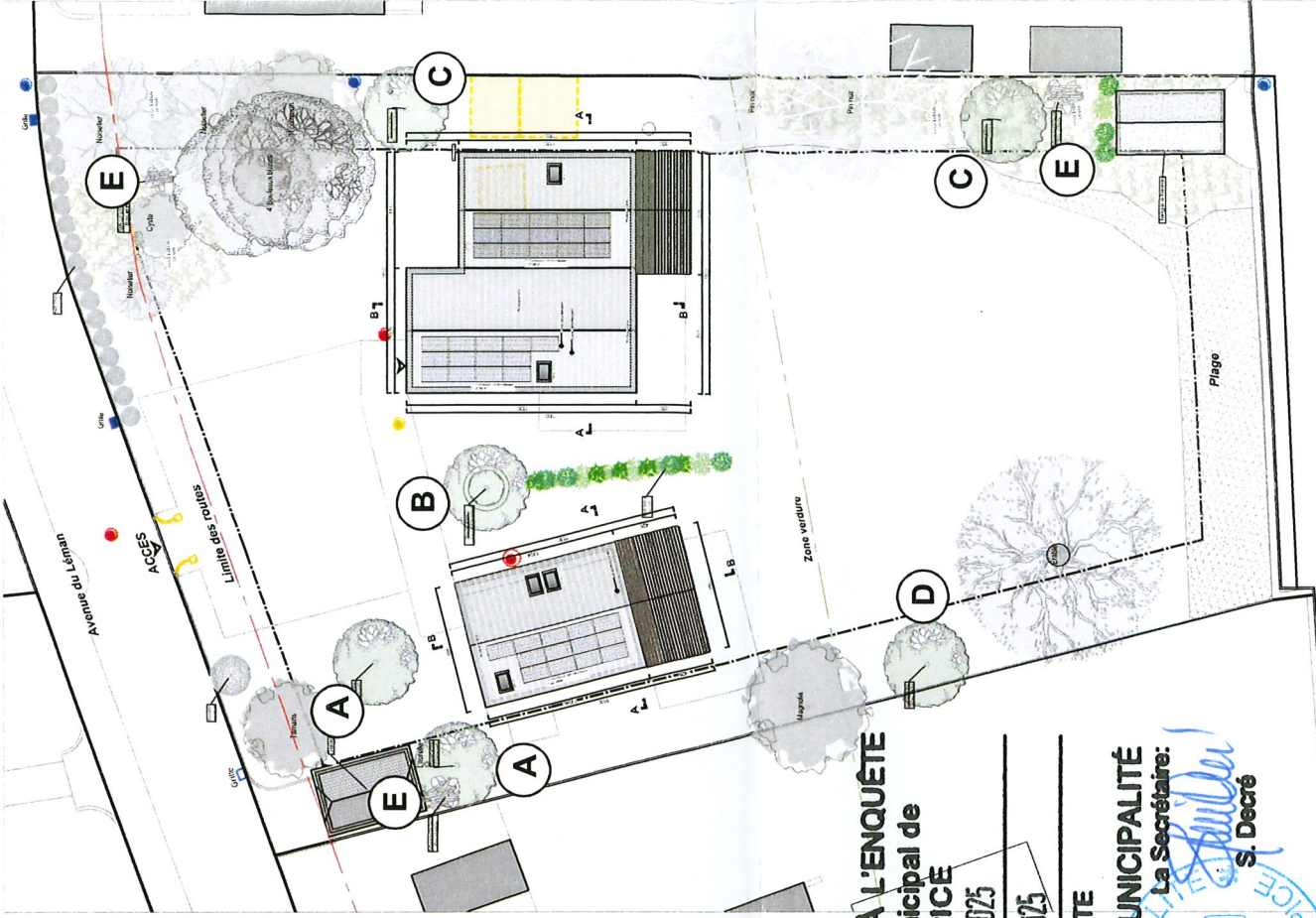
Parcelle n°316, Avenue du Léman 8, 1025 Saint-Sulpice

Les Propriétaires : Hoirie Terrail
Jacques Terrail, Anne-Françoise Terrail et Nicole Berthoud

ARBORISATION



ARBRES A ABATTRE



PROJETE